

AUJOURD'HUI



EN COULISSE !

2120 films présentés en 1987 aux quatre réseaux francophones du Québec ! En coulisse, les « acheteurs » de films sont sur la brèche... surtout lorsqu'ils reçoivent des copies de mauvaise qualité. Une enquête de Paul Cauchon sur le cinéma à la télévision. **Page C-1**



« Dédé » Gagnon au Spectrum

Après une absence de plusieurs années de la scène montréalaise, André Gagnon présente ses dernières compositions, accompagné de quatre musiciens. **Page C-1**



BENOITE GROULT À COEUR OUVERT

Benoite Groult vient de créer un bel émoi à Paris en publiant un roman qui dit crûment les plaisirs et les tourments d'une passion. **Page D-1**



TECSULT ATTEND LA PHASE II

ABBDL, devenue Tecsult, reste la 3e firme de génie-conseil au Québec. Une deuxième génération de dirigeants maintient le flambeau. Le président, Guy Fournier, espère retourner bientôt à la baie James. **Page B-3**

Sandinistes et Honduriens en viennent aux prises

Les paras américains à 30 km de la zone de combat

TEGUCIGALPA (AFP) — Le président du Honduras, M. José Azcona, a annoncé hier que l'armée de l'air hondurienne lancera au plus tard aujourd'hui une deuxième opération contre les quelque 1,500 à 2,000 sandinistes « qui occupent 60 km carrés » en territoire hondurien.

À l'issue d'une réunion du Conseil

national de sécurité qu'il préside, le président Azcona a indiqué à la presse que les troupes honduriennes doivent arriver aujourd'hui ou demain dans la zone de conflit, dans le département d'Olancho, pour « déloger » les forces sandinistes.

D'autre part, le responsable des relations publiques de l'ambassade

des États-Unis au Honduras, M. Michael Brian, présent au Palais présidentiel, a indiqué que les troupes américaines présentes depuis jeudi au Honduras avaient reçu pour instruction de rester à 30 km de la zone de conflit et que leur mission serait coordonnée avec les forces armées honduriennes.

De son côté, le président Azcona a indiqué qu'une partie des quelque 3,100 hommes de troupe américains avaient été envoyés à Olancho ainsi qu'au fort de San Lorenzo, situé sur le golfe de Fonseca, dans le Pacifique, tandis que le reste des effectifs restait à la base militaire de Palmar.

Voir page A-12 : Combat



Huit cent parachutes lâchés par huit C-141 ont rempli le ciel à 5 km de Palmerola, hier matin, au Honduras.

Un millier de personnes protestent contre l'expulsion

Turcs : l'émotion à son paroxysme

CAROLE BEAULIEU

Plus d'un millier de personnes ont défilé silencieusement hier à Montréal pour dénoncer « le second exil » auquel Ottawa condamne quelque 1500 Turcs installés depuis près de deux ans au Québec et demander au ministre fédéral de l'Immigration, M. Benoît Bouchard, de renoncer aux expulsions.

La communauté turque touchée compte près de 700 enfants dont plusieurs se sont tellement bien intégrés en français qu'ils servent aujourd'hui d'interprètes pour leurs parents.

Le long du boulevard René-Lévesque, plusieurs passants se sont arrêtés, hier, devant la longue procession silencieuse et disciplinée. « Qui sont ces gens ? », interrogeait un homme d'affaires s'apprêtant à prendre le train à la gare centrale. « Pourquoi sont-ils si graves ? »

La manifestation avait un caractère tragique. Plusieurs Turcs portaient leurs jeunes enfants dans leurs bras, emmitoufflés dans des couvertures. D'un bout à l'autre de la longue file large de sept ou huit manifestants, de saisissants agrandissements photo noir et blanc montraient des visages de femmes, d'hommes et d'enfants turcs. Aux Turcs silencieux, se mêlaient des voisins, des amis, des employeurs,

Voir page A-12 : Turcs



Des pancartes aux accents tragiques et de saisissants agrandissements de photos noir et blanc des travailleurs Turcs menacés d'expulsion furent les seuls messages transmis par une manifestation silencieuse de plus d'un millier de personnes, hier soir, à Montréal.

Bourassa lui «offre» Anjou...

Une 1ère jambette à Parizeau ?

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le premier ministre Robert Bourassa a accueilli hier l'élection par acclamation de Jacques Parizeau à la tête du Parti québécois avec un cadeau imprévu : une élection complémentaire immédiate dans le comté d'Anjou, sans opposition de la part du Parti libéral.

Dans un télégramme de félicitation qu'il a envoyé hier après-midi à M. Parizeau, M. Bourassa lui a fait cette proposition, signe de la collaboration du Parti libéral, a-t-il dit.

La présence du chef du Parti québécois à l'Assemblée nationale serait une contribution positive à l'exercice de notre démocratie, a soumis M. Bourassa dans ce télégramme. Celui-ci croit que le nouveau leader péquiste pourrait apporter une contribution parti-

Voir page A-12 : Parizeau

Mais n'est pas prête à se retrouver au Sénat pour autant Bacon en a assez de la langue

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — La ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, souhaite que le premier ministre Bourassa la décharge du dossier linguistique lors du remaniement auquel il entend procéder à la fin du printemps. Elle estime avoir fait sa part depuis deux ans.

C'est ce qu'a indiqué cette semaine Mme Bacon qui a précisé qu'être libérée de ce dossier est ce

pendant son seul désir. Il n'est pas question de vouloir quitter le gouvernement pour le Sénat, a-t-elle dit, niant le bien-fondé de rumeurs en ce sens.

Invitée par LE DEVOIR à faire le point sur son avenir politique au moment où certaines tensions se faisaient jour entre elle et M. Bourassa dans le dossier linguistique, Mme Bacon a été claire :

« J'oserais espérer que lors du remaniement ce soit quelqu'un d'autre qui ait la responsabilité de

ce dossier. J'ai fait mon bout de chemin. Personne ne peut le contester », a-t-elle dit, laconiquement. Elle devait ajouter à propos de ces rumeurs sur sa nomination au Sénat : « Je ne l'ai pas demandé ».

Pour Mme Bacon, il n'était pas question de commenter l'existence de tensions entre elle et M. Bourassa. C'était cependant la première fois qu'elle osait dire aussi clairement qu'elle souhaite être soulagée d'un dossier que dans son entourage on n'hésite à dire qu'il

constitue un fardeau.

Ces tensions sont apparues cette semaine lorsque Mme Bacon a semblé prendre ses distances de M. Bourassa en lui rappelant diplomatiquement que tout premier ministre qu'il soit, il ne pouvait prendre seul les décisions dans le dossier linguistique.

Dans une entrevue à La Presse, samedi dernier, celui-ci avait dit avoir fait son choix quant aux gestes à poser dans la foulée du juge-

Voir page A-12 : Bacon



Lise Bacon

Le député de Chicoutimi indigné

L'aide internationale est un vrai scandale

MARIE TISON

PORT-AU-PRINCE (PC) — Selon le député de Chicoutimi André Harvey, l'aide internationale est un désordre total, un vrai scandale.

Après six jours passés en Haïti à étudier le programme d'aide canadien avec la délégation de parlementaires dirigée par M. Jean-Guy Hudon, le député conservateur de Chicoutimi est formel : on dilapide les fonds publics.

Rencontré par La Presse Canadienne à la veille de son départ pour le Canada, M. Harvey a laissé éclater son indignation.

Après 25 d'aide en Haïti, après des

centaines de millions de dollars, le taux d'analphabétisme ne s'est pas résorbé et les enfants continuent à souffrir de malnutrition, a lancé le député de Chicoutimi.

Après toutes ces années, Cité-Soleil, un sordide bidonville de Port-au-Prince, existe toujours. Les cabanes de tôle ondulée construites sur des débris acheminés par l'eau de pluie abritent encore des milliers de familles affectées par la malaria et la tuberculose.

« Tous les gens que j'ai rencontrés cette semaine sont d'accord pour dire que l'aide internationale, depuis 25 ans, n'est pas un succès, a déclaré

Voir page A-12 : Aide



Trois quarts d'heure d'ovation debout

Barbara cueille le plus beau des triomphes

ROBERT LÉVESQUE

Elle n'était pas venue à Montréal depuis quinze ans, et il n'y avait pas eu de récital aussi intense, et d'ovation aussi gigantesque (trois quarts d'heure, à la fin), que ce qui s'est passé sur la scène et dans la salle Wilfrid-Pelletier. Barbara, la noire, combattante de la chanson sur la barricade des émotions, a cueilli à

Montréal le plus beau des triomphes. Revenue seule en avant-scène, devant le rideau rouge tombé, longtemps après son dernier rappel, Göttingen, Barbara était radieuse d'une émotion vraie, celle des grands soirs, des retrouvailles réussies, et les mains au visage, les yeux brillants, elle saluait une foule habituée à se lever (il y a eu une dizaine de standing ovations) et qui lui criait son admi-

Voir page A-12 : Barbara

Une contribution majeure
au débat actuel
sur les politiques sociales

SOLIDARITÉS
Pratiques de recherche-action
et de prise en charge par le milieu

Sous la direction de Jacques Alary

SOLIDARITÉS

Pratiques de recherche-action
et de prise en charge par le milieu

Vol. de 248 p., 18,95 \$

BORÉAL

Faut
LE DEVOIR
pour
le croire!

L'artère qui traverse Montréal doit être refaite et les automobilistes devront accepter de souffrir Côté songe à fermer l'autoroute Métropolitaine pour un an

DONALD CHARETTE

QUÉBEC (PC) — Le conseil des ministres du Québec doit décider d'ici un mois environ s'il ferme l'autoroute Métropolitaine (boul. Métropolitain) à Montréal pour une période d'un an ou s'il opte pour une refaite qui va s'étaler sur cinq ans.

Au cours d'une entrevue à la Presse canadienne, le ministre des Transports Marc-Yvan Côté a indiqué que le gouvernement doit consacrer une somme maximum de \$ 50 millions pour refaire cette artère qui traverse la métropole. La situation presse car l'autoroute Métropolitaine se détériore rapidement, au point où « les contrats doivent être donnés d'ici la fin de 1988 ».

Le gouvernement est pris avec un dilemme : déranger les Montréalais (et les autres) qui empruntent cette autoroute qui traverse la métropole pendant cinq ans, en la réparant par tronçons, ou leur empoisonner la vie pendant 10 ou 12 mois en la fermant complètement.

« C'est un joyeux casse-tête », avoue le ministre qui se prépare à faire sa recommandation au conseil des ministres. S'il n'a pas pris sa décision, M. Côté a des arguments en faveur de la fermeture complète.

« Nous pouvons 'achaler' les gens pendant cinq ans ou pendant 10 à 12 mois. Vaut-il mieux souffrir pendant 10 mois ou pendant cinq ans ? Il y a également un aspect sécuritaire très important. Qu'arriverait-il si un ca-

mion de dynamite sautait sur la Métropolitaine ? Le boulevard tombe et il est fermé à la circulation pendant des mois.

« On pourrait très bien allouer cinq contrats, à cinq entrepreneurs, qui devraient livrer leur section dans un délai de tant de mois, sous peine d'amendes sévères. »

Le député de Charlesbourg est tout à fait conscient qu'une telle alternative rendrait la circulation infernale à Montréal, « ce serait invivable », confie-t-il, et provoquerait un mécontentement généralisé.

Construit dans les années 60 par la ville de Montréal, le boulevard Métropolitain est devenu par la suite une autoroute provinciale. En plus

d'être dangereux, il n'y a pas de voie par exemple sur les côtés pour les automobilistes en panne et il commence à donner des signes de vieillissement.

« Il a dépassé sa période de vie utile, qui est d'environ 25 ans », de dire le ministre. Il a été conçu pour 100.000 véhicules par jour et il y circule plus de 170.000 voitures. À Montréal, il y a une autoroute surélevée (Métropolitaine) et une autre sous terre (Décarie).

Il n'y a pas de risque d'effondrement mais il y a un écaillage de surface du béton car les normes n'étaient pas les mêmes à cette époque. Mais il y aura des problèmes si on n'intervient pas d'ici quatre ou cinq ans ».

Pour remédier à long terme au cauchemar de la circulation à Montréal, le ministre estime qu'il faudra y consacrer \$ 2 milliards au cours des 10 prochaines années.

Montréal est l'une des rares villes de sa taille qui ne soit pas dotée d'une autoroute de ceinture. L'idéal serait donc de pouvoir contourner la métropole, laissant à l'autoroute Métropolitaine la circulation de transit.

Le ministre songe donc à prolonger l'autoroute 25 (qui s'arrête au Métropolitain à la sortie du pont-tunnel) jusqu'à l'autoroute 440 à Laval, ce qui nécessiterait la construction d'un pont enjambant la rivière des Prairies. Par la suite, la 440 serait reliée à la 13 et rejoindrait la 20 à la hauteur de l'île Bizard.

Un projet qui nécessite des déboursés de \$ 250 millions et soulève des inquiétudes chez les maires de la région de Montréal qui craignent que ce détournement du flot routier ne nuise à la vitalité de la métropole.

« Il y a effectivement un risque d'étalement, de dispersion, mais le ministre doit être au-dessus des velléités politiques », dit-il à ce sujet.

Il faut également retaper quelque 350 wagons, au coût de \$ 350 millions, du métro de Montréal qui, selon une étude faite par Bombardier, donne des signes de corrosion.

Ces wagons devaient durer une quarantaine d'années mais, après 20 ans, nombre d'entre eux doivent être rafraîchis sinon la facture sera beaucoup plus élevée.

À Ville de Saint-Laurent

Six conseillers contestent la nomination de deux membres au comité exécutif

BERNARD MORRIER

Six conseillers, siégeant désormais en minorité au sein du Parti municipal du maire Marcel Laurin, de Ville de Saint-Laurent, se sont adressés hier à la Cour supérieure, en vue de faire annuler une résolution du conseil municipal, adoptée le 1er mars dernier et qui change considérablement le visage politique de la municipalité.

Lors des élections de novembre 1986, le maire Laurin avait réussi à faire élire 12 des 14 membres qui composent le conseil.

Avec cette énorme majorité, le Parti municipal s'assurait également le contrôle du comité exécutif qui compte trois membres et y désignait, outre le maire membre d'office, les conseillers Bernard Paquet et Irving Grundman.

Presque tout avait baigné dans l'huile jusqu'au 9 février dernier, moment où six conseillers élus sous la bannière du Parti municipal présentaient leur démission de la formation politique, tout en annonçant qu'ils siègeraient désormais comme indépendants, formant ainsi une coalition majoritaire avec les deux seuls membres élus du parti d'opposition, l'Alliance municipale.

Dès le 26 février, deux des ex-conseillers du maire Laurin et un autre de l'opposition officielle demandaient la tenue de l'assemblée spéciale du 1er mars, au cours de la-

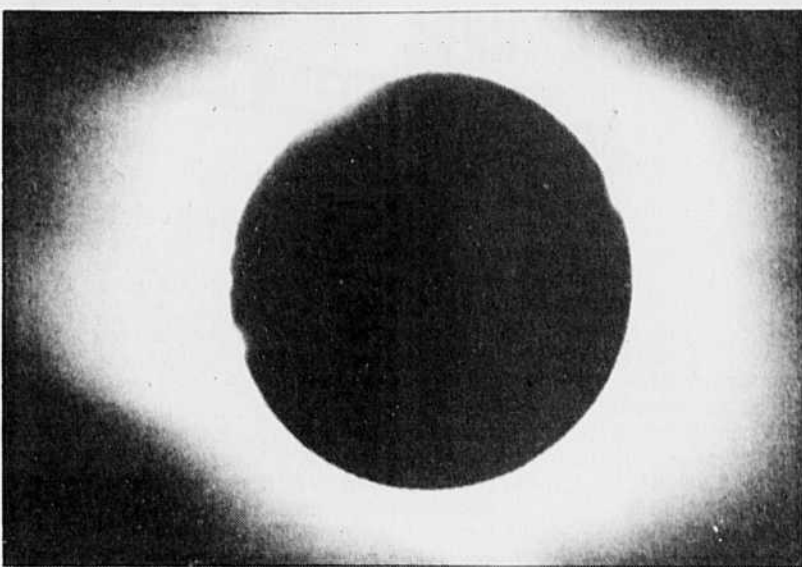
quelle le conseil allait destituer de l'exécutif MM. Grundman et Paquet pour les remplacer par deux anciens membres du Parti municipal, MM. Jean-Louis Cousineau et Georges Bourbonnière.

Les huit conseillers majoritaires reprochaient particulièrement à MM. Grundman et Paquet un manque d'ardeur au travail peu commun, se manifestant par des absences fréquentes, sans compter la présentation d'un budget qui ne se souciait guère du fardeau fiscal imposé aux citoyens de la municipalité.

Les six conseillers toujours fidèles à M. Laurin soutiennent que l'opposition ne pouvait, selon la Loi des cités et des villes, destituer des membres élus à l'exécutif avant la fin de leur mandat (un an en novembre 1988).

Ils sont également d'avis qu'on s'est servi de faux prétextes pour agir contre MM. Grundman et Paquet, l'unique motif étant le désir d'un groupe de conseillers (majoritaires) de nommer à leur place MM. Cousineau et Bourbonnière.

Les six conseillers-requérants veulent donc que la Cour supérieure annule la décision du conseil municipal et remplace à leurs anciens postes MM. Grundman et Paquet, tout en condamnant à \$ 500 d'amende MM. Cousineau et Bourbonnière, avec ordonnance de remettre à la ville les sommes reçues à titre de membres de l'exécutif depuis leur nomination.



Les habitants de Santos, à quelque 650 milles de Manille aux Philippines, ont pu vivre hier matin une éclipse totale de 3 minutes.

Ottawa vient au secours des «sinistrés de la moule»

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a lancé hier un programme de \$ 2 millions pour aider les producteurs de fruits de mer qui ont souffert de pertes à cause de l'affaire des mollusques empoisonnés.

Le ministre d'Etat aux Petites entreprises Bernard Valcourt a expliqué que le programme permettra aux producteurs d'emprunter jusqu'à \$ 50.000 pendant trois ans à un taux d'intérêt égal au taux privilégié plus un point de pourcentage.

Les 320 producteurs des régions où la vente des mollusques a été interdite pendant quelques semaines sont éligibles à ce programme.

Un autre programme de \$ 1 million est déjà en vigueur pour pro-

mouvoir les fruits de mer canadiens : \$ 400.000 sont notamment consacrés à la publicité pour revitaliser les marchés de la côte est.

Les producteurs et les distributeurs de fruits de mer exercent des pressions auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une compensation pour les pertes subies à la suite de l'alerte lancée en décembre contre les mollusques de l'Atlantique.

Le ministre des Pêches Tom Siddon a toutefois affirmé jeudi à un comité de la Chambre des communes qu'Ottawa ne pouvait compenser directement ces pertes car une telle politique pourrait inciter le ministre de la Santé à éviter de lancer de telles alertes dans l'avenir.

Québec confirme la vocation de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc

RENÉE ROWAN

Il n'y a dans le dossier de l'hôpital Sainte-Jeanne-d'Arc ni gagnant ni perdant. La ministre de la Santé et des Services sociaux vient en effet de confirmer la vocation de soins de courte durée de cet établissement du centre-ville tout en mettant un accent particulier sur les services en soins prolongés et en gériatrie active.

Mme Thérèse Lavoie-Roux a également ajouté aux 15 lits qui existaient déjà, 35 lits additionnels réservés aux urgences, « ce qui devrait, estime-t-elle, contribuer de façon significative au désengorgement des salles d'urgence dans la région de

Montréal métropolitain ».

Aux 318 lits au permis de Sainte-Jeanne-d'Arc, il y a donc désormais 206 lits de soins de courte durée dont 10 sont réservés exclusivement à la gériatrie active et 50 aux urgences, plus 112 lits destinés aux soins de longue durée.

En avril 1982, M. Pierre-Marc Johnson, alors ministre des Affaires sociales dans le gouvernement péquiste, avait annoncé le changement de vocation de Sainte-Jeanne-d'Arc de centre hospitalier de soins de courte durée en centre hospitalier de soins prolongés, ce qui avait soulevé un tollé général tant chez le personnel de l'établissement qu'au sein de la clientèle desservie.

La Ville présentera un mémoire à la commission parlementaire

Doré s'oppose à la réforme de l'aide sociale

MICHEL C. AUGER

La Ville de Montréal entend exprimer son désaccord sur de nombreux aspects de la réforme de l'aide sociale annoncée par le ministre Pierre Paradis lors de la commission parlementaire qui se tiendra sur la question en mai prochain.

En particulier, l'administration municipale entend s'opposer à la proposition de lier le montant de l'aide sociale des jeunes de 18 à 30 ans au revenu de leurs parents et à l'obligation pour les femmes chef de famille monoparentale et qui ont des enfants en bas âge de s'inscrire à des programmes d'employabilité.

« Nous voulons que la parité (de l'aide sociale) soit reconnue aux jeunes et qu'elle ne soit pas liée au sta-

tut familial », avait déclaré plus tôt cette semaine le maire Jean Doré lors d'une rencontre avec les étudiants d'un cégep.

« Lier l'aide sociale au revenu de la famille c'est agir comme si les jeunes n'étaient pas déjà autonomes à cet âge, comme si le Code civil ne prévoyait pas qu'ils deviennent majeurs », a soutenu M. Doré.

La Ville a également d'autres réserves quant au projet du ministre Paradis. Ainsi, elle s'oppose à la réforme qui obligerait les femmes chefs de famille monoparentale et qui ont des enfants en bas âge à s'inscrire obligatoirement à des programmes d'employabilité.

L'administration municipale croit que ces personnes devraient avoir le droit de rester à la maison pour s'oc-

cuper de leurs enfants sans être pour autant pénalisées.

Alors que Montréal compte moins de 15 % de la population totale du Québec, elle abrite plus de 40 % de tous les assistés sociaux du Québec, ce qui explique en bonne partie l'intérêt de l'administration.

Par ailleurs, la Ville de Montréal devrait sous peu administrer elle-même l'ensemble de la loi sur l'aide sociale sur son territoire ainsi que tous les programmes d'employabilité qui y sont rattachés.

C'est déjà la Ville qui distribue les chèques d'aide sociale et ces nouvelles responsabilités lui permettront d'offrir un « guichet unique » aux bénéficiaires de l'aide sociale.

La Ville devra donc procéder à l'embauche de 300 nouveaux fonctionnaires pour administrer ces pro-

grammes, dont certains pourraient venir du gouvernement provincial, mais la Ville entend avoir ses propres critères d'embauche et ne s'est pas engagé à prendre à son service tous les fonctionnaires actuellement affectés à ces programmes.

Le gouvernement québécois doit verser un budget spécial à la Ville pour l'administration du programme, budget dont le montant fait toujours l'objet de négociations. Un protocole d'entente doit être signé entre Montréal et la province, probablement au cours des prochaines semaines.

PROCHAINE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

19 et 20 avril 1988

par le ministère de
l'Énergie et des Ressources
commissaire-Priseur

assisté de
l'Hon. Serge Joyal, c.p.
expert

Important

TABLEAUX CANADIENS

ANTIQUITÉS de QUALITÉ

COSGROVE, Stanley Morel (1911-)
Huile sur panneau
32"x23"

Exceptionnelle TAPISSERIE d'Aubusson, fin XVIIIème siècle

EXPOSITION Samedi, 16 avril 1988 de 12h à 17h
Dimanche, 17 avril 1988 de 12h à 17h
Lundi, 18 avril 1988 de 12h à 21h

Catalogue sur demande
L'Hôtel des Encans est à votre disposition pour l'estimation gratuite des œuvres en votre possession.

HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL
4521, boulevard St-Laurent, Montréal H2T 1R2
Tél.: (514) 849-2505

Frut
LE DEVOIR
pour
le croire!

UNIVERSITÉ CONCORDIA

COLLÈGE DES SCIENCES

SÉRIE DE CONFÉRENCES PUBLIQUES

WHY STAR WARS CAN NEVER BE TRUSTED

par

Prof. David Parnas

Queen's University

HEURE: 20 h 30
DATE: jeudi 24 mars 1988
ENDROIT: salle H110,
1455, boul. de
Maisonneuve ouest

Renseignements: 848-2595

La conférence aura lieu en anglais

Vos économies se multiplient. C'est garanti.

9,75%

CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI 5 ANS
intérêts versés annuellement

En vous proposant un CPG, les conseillers de la Fiducie du Québec vous offrent un moyen solide, fiable et garanti de faire fructifier votre argent.

Prime de 0,125% sur nos CPG aux personnes de 60 ans et plus.
Faites-en la demande.

Fiducie du Québec

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.
Taux sujet à changement sans préavis.

Anjou: 355-2050 1-800-361-5808 Brossard: 445-3224 1-800-361-4436
Chicoutimi: 549-5746 1-800-463-9657 Hull: 777-9119 1-800-567-6886
La Salle: 366-1175 1-800-361-6633 Laval: 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil: 679-2810 1-800-361-5058 Montréal: 286-3225 1-800-361-2680
Québec: 647-4742 1-800-463-5026 Sainte-Foy: 653-6811 1-800-463-4792
Sherbrooke: 566-5667 1-800-567-6920

desjardins

LIQUIDATION

SQUARE DECARIE 6900 DECARIE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le 19 mars 1988 à 14h et le 20 mars 1988 à 14h

de plus de 50 000 pieds carrés MEUBLES de GRANDES MARQUES contemporains importés d'Italie, Danemark et de France. SANS RÉSERVE

Comprenant: ensembles de salle à manger, ensembles de salon, ensembles de chambre à coucher, meubles de bureaux et pièces séparées, accessoires, lampes, cendriers, colonnes décoratives, cadres, bibliothèques, étagères, tables à café, chaises, fauteuils, lampes halogènes, commodes. En bois, cuir chrome, laque, acier et marbre.

EXPOSITION
Le 18 mars 1988 de 12h à 21h et le 19 mars 1988 de 10h à 14h

HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL
4521, boulevard St-Laurent, Montréal H2T 1R2
Tél.: (514) 849-2505

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Noriega procède à une purge des Forces armées

L'état d'urgence est décrété au Panama

PANAMA (AFP) — Le gouvernement panaméen a décrété hier l'état d'urgence sur tout le territoire, a annoncé un communiqué officiel. Le Conseil des ministres, réuni hier au siège de la présidence de la république, a décidé de décréter l'état d'urgence qui autorise le gou-

vernement à adopter « les mesures adéquates pour le maintien de l'ordre public et pour repousser les attaques internes et externes contre l'économie nationale », ajoute le communiqué. « Depuis plusieurs semaines, la république du Panama fait l'objet

d'une attaque contre son économie de la part des États-Unis, en coordination avec des secteurs politiques nationaux avides de s'emparer du pouvoir par la force », indique encore le texte. Le gouvernement a décrété l'état d'urgence devant cette « situation de guerre non déclarée contre le

pays », qui a un « impact très grave sur les activités économiques, les finances publiques et toutes les structures de la vie nationale », selon le communiqué. Par ailleurs, trois semaines après la destitution du président du Panama Eric Delvalle, la crise au Pa-

nama propage son onde de choc au sein de l'armée où l'homme fort du régime, le général Manuel Antonio Noriega, a ordonné hier une large épuration frappant tous les officiers compromis dans la tentative de soulèvement militaire manquée de mercredi dernier.

Avec une économie frappée de plein fouet par la fermeture des banques et les protestations de plusieurs milliers de fonctionnaires qui réclament leur salaire, le général Noriega résiste aux pressions politiques en faveur de sa destitution, et procède à un remaniement de son entourage militaire après le coup manqué de mercredi, monté par l'ancien chef de la police, le colonel Leonidas Macias. Cette purge a également frappé plusieurs autres « conspirateurs » présumés et notamment, jeudi, le chef des renseignements des Forces armées (G-2), le colonel Bernardo Barrera, généralement cité comme étant l'un des proches du général Noriega.

Barrera a été mis à la retraite en même temps que plusieurs de ses collaborateurs au sein du G-2, tandis que des rumeurs non confirmées circulaient sur l'existence d'une liste d'au moins 20 officiers victimes du même sort pour les mêmes raisons.

On ignore jusqu'à présent quel sera le sort réservé à l'ex-chef de la police factieux qui est actuellement aux arrêts. Un porte-parole des Forces armées a indiqué que toute décision le concernant serait prise par le général Noriega lui-même.

Macias était considéré comme l'un des plus fidèles collaborateurs de « l'homme fort » du Panama.

La tentative de soulèvement à laquelle participaient également les majors Fernando Quezada et Angel Benitez, également arrêtés, a été rapidement réprimée par le bataillon 2000.

En plus du colonel Barrera, deux majors et deux capitaines ont été destitués sans explication, jeudi. Deux autres majors, Luis Carlos Samudio et Cristobal Fundora ont été arrêtés.

Trois autres capitaines, sous les ordres de Barrera, ont été destitués le même jour à des fins d'enquête sur leur rôle présumé dans le coup de mercredi.

Alors que les militaires loyalistes au général Noriega continuaient à enquêter pour établir qui avait participé à la tentative de soulèvement, les forces d'opposition tentaient d'organiser une grève générale la semaine prochaine.

Conflit afghan La négociation est mise en veilleuse

GENÈVE, Nations unies (AFP) — La négociation de Genève sur le conflit afghan a été mise en veilleuse hier et ne connaîtra sans doute aucun développement significatif avant le milieu de la semaine prochaine, estime-t-on de source proche des délégations.

Le médiateur de l'ONU, M. Diego Cordovez, a eu hier des entretiens privés avec les ministres pakistanais et afghans des Affaires étrangères, MM. Zain Noorani et Abdul Wakil, et a décrété une pause pour le week-end. S'il reprend lundi la navette qu'il assume depuis six ans entre les représentants des deux pays, M. Cordovez poura difficilement faire plus que de se pencher sur le libellé des quatre instruments du projet d'accord, que l'on ne finit pas de finaliser.

Après trois semaines de pourparlers, il est clair que les deux principaux obstacles qui subsistent requièrent une décision politique des États-Unis et de l'URSS, et tout le monde convient qu'une réponse ne pourra être donnée qu'à l'issue des entretiens, mardi et mercredi à Washington, du secrétaire d'État George Shultz et du ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze.

Le marchandage sera difficile, mais la décision de l'URSS, annoncée jeudi, de retirer ses troupes d'Afghanistan, avec ou sans accord à Genève, a peut-être modifié la donne.

Les États-Unis se sont jusqu'à présent montrés inflexibles sur la nécessité d'un arrêt concomitant de l'aide américaine et soviétique à la résistance et à Kaboul, estimant que le régime de M. Najibullah ne contrôle que 20 % du pays et peut être assimilé à une simple faction.

De source diplomatique occidentale, on indique que l'Union soviétique, pour sa part, continue de refuser énergiquement tout engagement formel sur ce point.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES

HARCELEMENT

REPRISE DE POSSESSION

TRAVAUX MAJEURS

INDIVISION

Le Gouvernement, en sanctionnant le 17 décembre dernier la Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et le Code civil, vient assurer un nouvel équilibre dans les relations propriétaires-locataires. Certaines de ces modifications, traitées ci-dessous, visent plus particulièrement à permettre aux propriétaires de maintenir ou d'améliorer la qualité de leurs logements tout en protégeant les locataires contre le harcèlement et les évictions non justifiées lors de travaux majeurs autres qu'urgents et nécessaires.

Cette loi prévoit également de nouvelles règles concernant la reprise de possession d'un logement par des propriétaires indivis.

EN MATIÈRE DE HARCELEMENT

Le harcèlement sera sévèrement sanctionné. La loi prévoit, en effet, des amendes pouvant atteindre 25 000 \$ pour toute personne qui serait trouvée coupable d'avoir usé de harcèlement envers un locataire en vue d'obtenir son départ des lieux loués.

Pour assurer l'application des dispositions de la loi concernant cette matière, la Régie du logement mettra en place un service particulier d'aide aux locataires victimes de harcèlement. Ce service jouera un rôle déterminant dans les démarches et actions à entreprendre pour faire cesser ces abus.

EN MATIÈRE DE REPRISE DE POSSESSION DANS UN CONTEXTE D'INDIVISION

Depuis le 10 novembre 1987, le propriétaire d'une part indivise d'un immeuble ne peut reprendre possession d'un logement occupé par un locataire, peu importe la taille de l'immeuble en cause *sauf* si l'immeuble est la propriété de deux conjoints ou concubins.

Toutefois, les personnes qui, avant le 10 novembre 1987, étaient propriétaires indivis d'un immeuble de quatre logements ou moins, de même que celles qui avaient, avant cette date, signé une promesse d'achat pour laquelle elles ont versé un acompte, pourvu que leur titre de propriété soit enregistré avant le 15 juillet 1988, pourront exercer leur droit à la reprise de possession.

Il est à noter que toute reprise de possession doit se faire selon les dispositions de la loi. Celle-ci prévoit, entre autres, que le propriétaire doit donner à son locataire un avis préalable de son intention, six mois avant la fin du bail. Cet avis doit être écrit.

EN MATIÈRE DE TRAVAUX MAJEURS NÉCESSITANT L'ÉVACUATION TEMPORAIRE DU LOCATAIRE

Plusieurs nouvelles mesures sont maintenant en vigueur :

- Avis de trois mois si l'évacuation demandée est de plus d'une semaine.
- Indemnisation obligatoire dans tous les cas d'évacuation temporaire.
- Obligation de payer l'indemnité à la date d'évacuation.
- Délai de 10 jours pour informer le propriétaire de son intention d'évacuer ou non le logement; à défaut de ce faire, le locataire est réputé avoir refusé de quitter son logement.

- En cas de refus du locataire d'évacuer les lieux, obligation pour le propriétaire qui désire toujours entreprendre les travaux, de s'adresser à la Régie pour que cette dernière décide de l'opportunité de l'évacuation.
- Possibilité pour le locataire de recouvrer des dommages-intérêts et des dommages punitifs s'il s'avérait que des travaux aient été réalisés en vue de convertir l'immeuble en copropriété et de l'évincer.

Pour en savoir plus long sur ces changements apportés à la législation sur le logement locatif, changements maintenant en vigueur, communiquez avec la Régie du logement qui se fera un plaisir de vous renseigner.

COMMENT NOUS JOINDRE PAR TÉLÉPHONE

Du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 17 h

Dans la région de Hull :

776-BAIL

Dans la région de Montréal :

873-BAIL

Dans la région de Québec :

643-BAIL

Dans les autres régions du Québec, on trouvera le numéro de téléphone du bureau local dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.

Québec

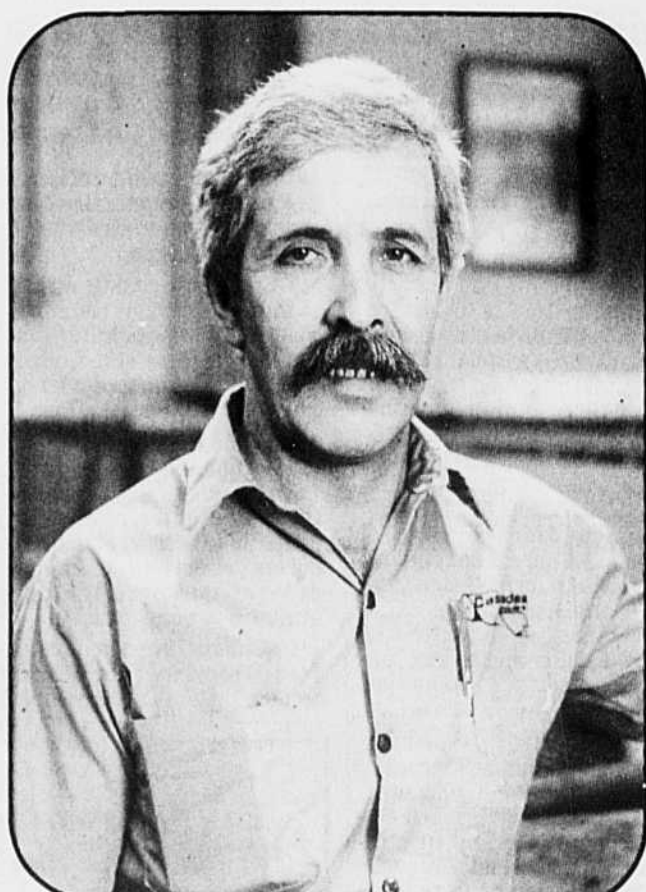


“Je suis secrétaire de direction depuis 15 ans... Je vois aux budgets, aux commandes de matériel scolaire, aux dossiers...”

LISE PRINCE CSN
ÉCOLE JULES VERNE (CECM)
Montréal-Nord

“En tant qu'agente-conseil, je dois faire connaître à notre clientèle tous les services que nous offrons et la conseiller... Il faut du jugement...”

MARIE-ANDRÉE BERNIER CSN
CAISSE POPULAIRE
Québec

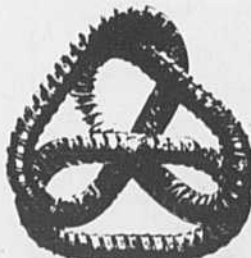


“Je suis opérateur aux broyeurs, je surveille plusieurs réservoirs de pâte à papier. Faut avoir l'oeil et être consciencieux.”

RAYNALD TREMBLAY CSN
CASCADES
Jonquière

j'ai la compétence *j'ai le syndicat!*

**LES MEMBRES
DE LA CSN**



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Perez de Cuellar proposent des discussions à haut niveau à l'Iran et l'Irak

Guerre tous azimuts dans les villes et les eaux du Golfe

MANAMA (AFP) — L'entrée en action hier des vedettes rapides iraniennes contre trois navires « neutres », au sud du Golfe, a relancé la « guerre des pétroliers », alors que la « guerre des villes » entre l'Irak et l'Iran s'est poursuivie sans répit pour la sixième journée consécutive.

Dans l'interval, le secrétaire général de l'ONU a proposé à l'Iran et à l'Irak l'ouverture de discussions à haut niveau à la fin du mois et il a appelé les deux belligérants à cesser la « guerre des villes » et à procéder à une désescalade militaire afin de créer une atmosphère favorable pour ces discussions, a annoncé hier soir le porte-parole de l'ONU.

Dans des messages adressés aux chefs d'État iraniens et irakiens, M. Javier Perez de Cuellar a invité les deux belligérants à lui envoyer à New York des « émissaires spéciaux » et proposé les dates du 30 et 31 mars pour les conversations avec l'Iran et celles du 4 et 5 avril pour les conversations avec l'Irak, a précisé le porte-parole.

M. Perez de Cuellar entend au cours de ces contacts à haut niveau réduire les risques d'escalade, obtenir des réponses claires et précises de l'Iran sur son acceptation de la résolution 598 posant les bases de tout règlement du conflit, et examiner les moyens de sa mise en œuvre.

On s'attend que l'Irak envoie à New York son ministre des affaires étrangères, M. Tariq Aziz. L'Iran sera vraisemblablement représenté par son ministre adjoint des affaires étrangères, M. Mohammad Javad Larjani.

En moins de 12 heures, les vedettes commandées par les Gardiens de la révolution iraniens ont pris pour cible un méthanier panaméen, le *Maria-2*, un super-pétrolier norvégien, le *Berge Lord*, et un pétrolier battant pavillon de Singapour, le *Neptune Subaru*.

Selon la police de Dubaï, 19 membres d'équipage du méthanier *Maria-2* qui venait du port saoudien d'Al-Jubail, ont été repêchés par les garde-

côtes, alors qu'un marin japonais a été tué dans la première attaque. Les survivants, dont neuf blessés légers, ont été admis dans un hôpital de Dubaï, selon la police. Les bâtiments *Berge Lord* et *Neptune Subaru* n'ont subi que des « dégâts mineurs » et leurs membres d'équipages sont « sains et saufs », a-t-on indiqué de sources maritimes indépendantes dans la région.

Ces attaques ont été lancées au sud de l'île iranienne de Larak, dans le détroit d'Ormuz, qui commande l'entrée du Golfe.

Les attaques iraniennes dans le Golfe sont généralement lancées en représailles aux raids de l'aviation irakienne contre des pétroliers iraniens ou affrétés par l'Iran pour assurer la navette entre le terminal de l'île de Kharg, dans le nord-est du Golfe, trop exposé aux coups de l'aviation irakienne, et ceux situés plus au sud.

De son côté, l'Irak a annoncé, hier, avoir lancé, au cours des dernières 24 heures, des raids contre deux pétroliers dans le Golfe.

Ces deux attaques portent à huit le nombre de raids contre des pétroliers, depuis la reprise de la « guerre des villes », le 28 février dernier, en application de la tactique de l'Irak visant à « empêcher l'Iran de mettre à profit ses ressources pétrolières pour financer son effort de guerre ».

Les assureurs londoniens Lloyd's ont confirmé, hier, l'une des attaques irakiennes, précisant qu'un pétrolier chypriote, le *Kyrnikos*, a été touché à 1 h 38 locale par les appareils irakiens dans le centre du Golfe. L'équipage a dû évacuer le navire à bord duquel un incendie s'est déclaré.

Parallèlement, la « guerre des villes » s'est poursuivie, hier, pour la sixième journée consécutive. L'Irak a annoncé le tir de sept nouveaux missiles sol-sol sur la capitale iranienne dans la matinée, dont six simultanément, avec l'intention de « transformer Téhéran en un enfer », selon Bagdad.

Depuis la reprise de la « guerre

des villes » dimanche dernier, après une trêve de deux jours, l'Irak affirme avoir tiré 30 engins sur Téhéran, en partie évacuée par ses habitants, selon des témoignages de voyageurs iraniens.

L'Iran a confirmé la chute de missiles irakiens sur Téhéran, sans en préciser le nombre, affirmant qu'un enfant a été tué et plusieurs autres civils blessés.

En représailles, Téhéran a annoncé le tir de deux missiles sur Mossoul, au nord de l'Irak, et 24 autres de moyenne portée, sur trois villes au sud-est du pays. L'Iran a également annoncé le tir, jeudi soir et vendredi matin, de quatre missiles sur le port de Bassorah, au sud-est de l'Irak.

L'état-major à Bagdad a indiqué qu'un missile iranien s'est abattu sur un quartier résidentiel de Mossoul, faisant « plusieurs tués et blessés » civils.

L'Irak, qui a également annoncé des raids de son aviation, au cours des dernières 24 heures, contre six villes en Iran, a maintenu le silence sur la situation militaire au nord-est du front où l'Iran annonce une nouvelle progression de ses troupes et la prise du contrôle des localités de Tawila et Biyara et la reprise de la ville frontalière iranienne de Now-sud.

Nouvelle vague d'arrestations dans les territoires occupés

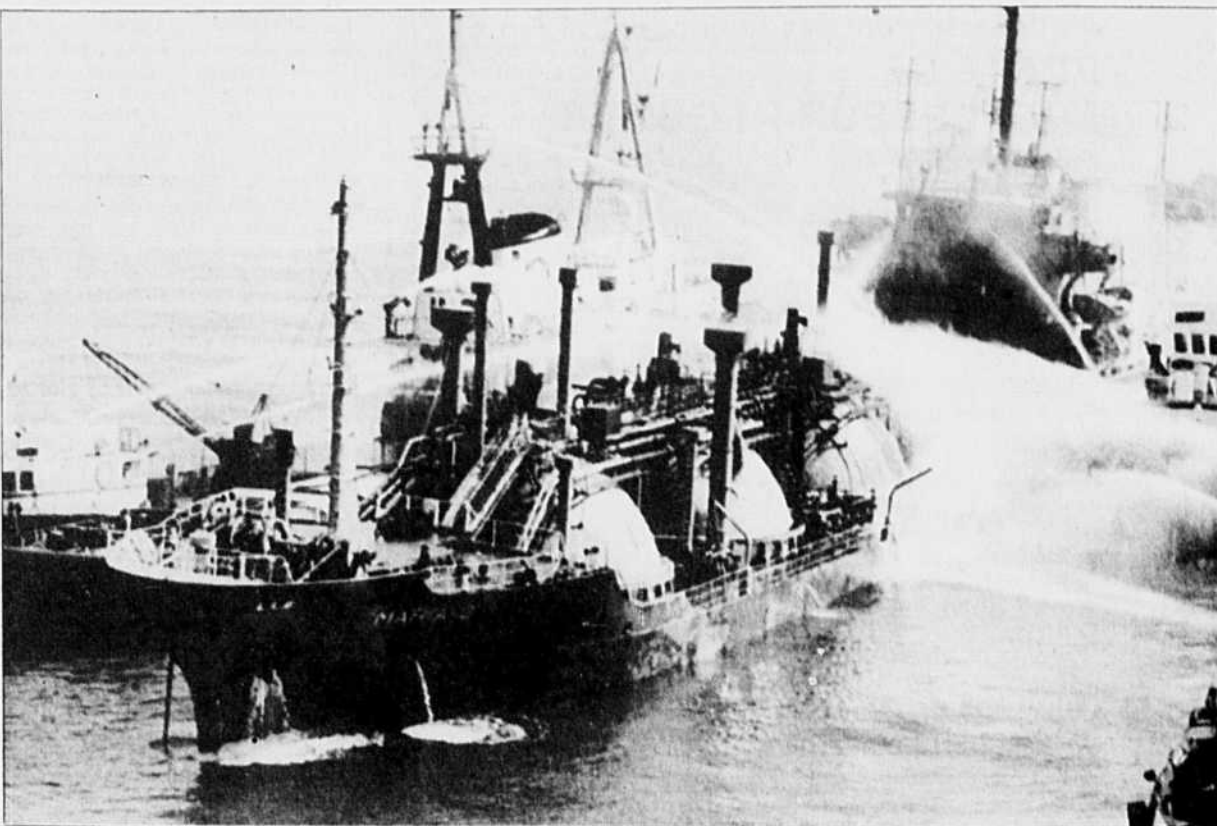
Un Palestinien tué et plusieurs autres blessés à Gaza

JÉRUSALEM (AFP) — Un Palestinien de 24 ans a été tué et une vingtaine d'autres ont été blessés, hier, par l'armée israélienne au cours d'une violente manifestation à la sortie de la mosquée du camp de réfugiés de Shatti, dans la bande de Gaza occupée, a-t-on appris de source palestinienne.

Cette victime porte à 93 le nombre des tués palestiniens depuis le début des affrontements selon le décompte palestinien, tandis que l'armée israélienne en admet 85 à ce jour.

Selon la version palestinienne, plusieurs centaines de jeunes Palestiniens s'étaient regroupés à la sortie de la mosquée du camp de Shatti (40.000 habitants) pour manifester, après la prière du vendredi, comme cela est devenu, depuis trois mois, l'habitude dans tous les territoires occupés.

L'armée israélienne est intervenue, tâchant de disperser la foule à coups de grenades lacrymogènes et



Trois remorqueurs arrosent copieusement le cargo panaméen *Maria-2* qui a été attaqué par des vedettes iraniennes au cours de la nuit. Un membre de l'équipage a été tué et trois autres blessés au cours de l'attaque.

de balles en caoutchouc, puis les soldats ont tiré à balles réelles.

D'autres incidents à la sortie des mosquées ont été aussi signalés en Cisjordanie — quoiqu'avec une intensité moindre — à Ramallah, Al-Bireh, Jenine, Tulkarm, Naplouse et dans le camp de Fawwar, près de Hébron.

Par ailleurs, l'armée israélienne a procédé au cours des dernières 24 heures à une nouvelle vague d'arrestations dans les territoires occupés.

Parmi les personnes arrêtées figure un avocat connu de Gaza, Me Mohamed Abou Shaaban, vice-président de l'Association des avocats de cette ville, dont le président est Me Fayez Abou Rahmé, l'une des personnalités les plus connues du nationalisme palestinien dans les territoires occupés.

Me Shaaban est accusé « d'avoir

organisé des actions hostiles à la sécurité de l'État, notamment des actes de violence contre des militaires israéliens ».

Des personnalités israéliennes de gauche, telles le général de réserve Matti Peled et le député Daddy Tzucker, ont protesté contre cette arrestation.

Les autorités israéliennes ont justifié cette nouvelle vague d'arrestations par la nécessité de prévenir les violences qui pourraient avoir lieu le 30 mars prochain, à l'occasion de la Journée de la terre célébrée cette année aussi bien par les Arabes israéliens que par les Palestiniens des territoires occupés.

Cependant, les notables palestiniens estiment que ces rafles témoignent de la volonté de l'armée israélienne de démanteler l'insurrection palestinienne.

En effet, remarquent-ils, au fil de 15 semaines d'insurrection dans les territoires occupés, de nouvelles structures palestiniennes se sont mises en place, dirigeant le mouvement et remplaçant petit à petit les cadres traditionnels.

Ces nouveaux « cadres », généralement issus des couches les plus déshéritées des camps de réfugiés, âgés de 25 à 35 ans, formés par l'émeute et la prison, fortement politisés, présentent un réel danger de « pouvoir alternatif », notent les observateurs.

Dans le même temps une économie parallèle se met peu à peu en place dans les territoires occupés. Ainsi, les boutiques ouvrant de moins en moins, soit parce que l'armée ordonne leur fermeture, soit en raison des grèves incessantes, les commerçants font leurs affaires à domicile.

Espionne de l'Est démasquée en RFA

BONN (AFP) — Mme Elke Falk, une secrétaire travaillant au ministère ouest-allemand de la Coopération à Bonn, a été démasquée hier comme espionne des services secrets de la RDA, a annoncé un porte-parole du parquet fédéral de Karlsruhe.

La secrétaire appréhendée est soupçonnée d'avoir exercé ses activités depuis 1975 après avoir été contactée par un agent de l'Est, passé en RFA, sous le faux-nom de Gerhard Thieme, a précisé le porte-parole.

Selon des sources bien informées citées par l'agence ouest-allemande DPA, cette nouvelle affaire de secrétaire-espionne serait aussi grave que celles de Margret Hoeke et Sonja Lueneburg également tombées amoureuses d'agents de l'Est et qui avaient fait date dans les annales.

La secrétaire arrêtée hier a peut-être également travaillé pour les services de sécurité soviétiques, le KGB, a-t-on ajouté de même source. Elle aurait en tous cas eu accès à de nombreux documents, mais n'aurait pas cependant pas révélé de secrets militaires.

Margret Hoeke, espionne du KGB à la présidence de la république ouest-allemande, avait été condamnée en 1987 à huit ans de prison pour « trahison grave ». Sonja Lueneburg, ancienne secrétaire de l'actuel ministre libéral (FDP, coalition gouvernementale fédérale) de l'Économie, M. Martin Bangemann, accusée d'avoir espionné le FDP, a disparu en 1985 sans laisser de traces.

Selon le journal à grand tirage *Bild Zeitung*, qui a le premier révélé l'affaire, l'arrestation de la secrétaire, de retour d'un voyage en Autriche, « hier matin à son domicile », est liée au passage à l'Ouest de Fritz Fuchs, chef adjoint de l'entreprise

est-allemande d'État Deutrans, assurant les transports internationaux de la RDA. Le porte-parole du parquet fédéral a cependant refusé de confirmer ou démentir qu'il y ait un lien entre les deux affaires.

Propos
authentiques
d'un client



**Je résiste
à tout, sauf
à la tentation!**

Anjou QUÉBEC

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025, rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

L'UNIVERSITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE Concours d'admission 1988

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au concours, il faut

- ☐ détenir un diplôme universitaire de premier cycle et quatre années d'expérience appropriée,

ou

- ☐ posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience de gestion jugée pertinente.

Date limite pour présenter sa candidature

À Québec:
le 31 mars 1988 pour le temps partiel
le 29 avril 1988 pour le temps complet

À Montréal:
le 31 mars 1988

À Hull:
le 30 septembre 1988

Pour tout renseignement additionnel communiquez avec

à Québec:

Martine Gallant
ENAP
945, rue Wolfe
Sainte-Foy
G1V 3J9
(418) 657-2485

à Montréal:

Marie-Pierre
Larose
ENAP
4835, Christophe
Colomb
Montréal
H2J 3G8
(514) 522-3641

à Hull:

Nicole Dumas
ENAP
165, rue Wellington
Hull, J8X 2J3
(819) 771-6095



Université du Québec

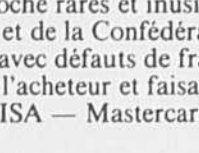
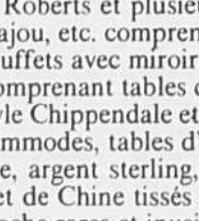
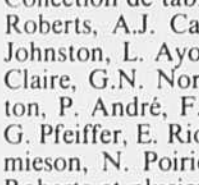
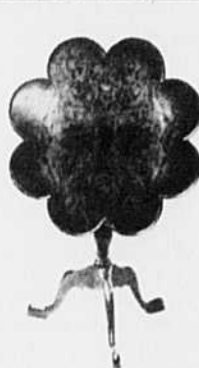
École nationale d'administration publique

IMPORTANTE VENTE AUX ENCHÈRES AVEC CATALOGUE

EXPOSITION
Samedi 19 mars, 10h à 17h.
Dimanche 20 mars, 10h à 17h.

VENTE
Lundi 21 mars, 19h.
Mardi 22 mars, 19h.
Mercredi 23 mars, 19h.
Jeudi 24 mars, 19h.
Dimanche 27 mars, 13h.

LOTS
1-200
201-400
401-600
601-800
801-1100



ENCANS
5500 rue Paré.



EMPIRE
Montréal. 737-6586

GRATIS! Des bons d'achat d'une valeur totale de 75 \$, échangeables lors de ces ventes, seront distribués à tous ceux qui se présenteront à l'exposition!

**Si l'alcool
est devenu
un problème**

**Nous ne
promettons pas
de miracle,
mais...**

LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.

Centre de réadaptation
pour tous problèmes reliés à
l'abus d'alcool, de médicaments
ou de drogues.

111, rue Normand
Montréal, Qc H2Y 2K6
(514) 288-2611

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

*** Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens, aux résidents permanents et il est accessible aux femmes et aux hommes. ***

Au département des sciences de la santé POSTE DE PROFESSEUR RÉGULIER.

Fonctions et cadre de travail:
Enseignement au 1er cycle dans le domaine des sciences de la santé, recherche, services à la collectivité, administration pédagogique.

Exigences:
Posséder un Doctorat dans une discipline pertinente. À défaut, une scolarité de Doctorat et être en rédaction de thèse dans une discipline pertinente, et s'engager à compléter ses études doctorales selon les priorités de l'Université, de plus, posséder deux années d'expérience pertinente en santé et sécurité au travail.

Date d'entrée en fonction: Le 1er juin 1988

Lieu de travail: Rouyn-Noranda

Traitement: Selon la convention collective de travail en vigueur

Les curriculum vitae complets doivent être soumis au plus tard le 8 avril 1988 à:

Madame Cécile Sabourin
Département des sciences sociales et de la santé
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
42, rue Mgr Rhéaume est, C.P. 700
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
Tél.: (819) 762-0971

**Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue**



Gouvernement du Québec
Office des ressources
humaines

**Fonction publique
du Québec**

UNE OU UN MÉDECIN

Concours numéro 120G-963007: Médecin en santé et sécurité du travail

Concours numéro 120G-963009: Médecin spécialiste

Ces concours visent à combler plusieurs emplois à temps plein ou à temps partiel, pendant au moins un an, à la Commission de la santé et de la sécurité du travail dans toutes les régions administratives du Québec.

Attributions:

Fournir l'expertise médicale nécessaire à une application juste, équitable et efficace des politiques et programmes de santé et de sécurité du travail. Analyser et gérer l'information médicale contenue aux dossiers des travailleurs. Établir des contacts avec les établissements de santé visant la réduction des délais d'hospitalisation, de traitements de physiothérapie et d'ergothérapie. Collaborer à l'élaboration de politiques médicales, à la négociation d'ententes régionales ainsi qu'à l'animation et à l'information du milieu médical.

Conditions d'admission:

Concours numéro 120G-963007: Certificat de spécialiste de la Corporation des médecins du Québec, de préférence en orthopédie, physiatrie, rhumatologie, chirurgie générale, neurologie, microchirurgie, chirurgie plastique ou santé communautaire. Inclure une photocopie du certificat de spécialiste.

Période d'inscription: 19 mars au 5 avril 1988

Inscription:

Commission de la santé et sécurité du travail, Direction des ressources humaines, 524, rue Bourdages, Local 332, Québec, Québec, G1K 7E2.

Information: Mme Louise Labrecque, (418) 643-5863

* Comment vous inscrire

Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours telles que la compensation de la scolarité par de l'expérience. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles sauf s'il est mentionné qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. Des renseignements supplémentaires, pertinents à chaque concours, sont disponibles dans les bureaux régionaux de l'Office des ressources humaines et auprès des personnes désignées à l'item « Information ».

L'inscription se fait à l'aide du formulaire « Offre de service » disponible dans les bureaux régionaux de l'Office et auprès des ministères et organismes gouvernementaux. L'« Offre de service » doit être expédiée à l'adresse indiquée et accompagnée d'une photocopie des originaux des documents prouvant que les conditions d'admission sont satisfaites. Pour être acceptées les candidatures doivent être reçues durant la période d'inscription.

Québec

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Concours de recrutement d'interprètes de langue française

Un concours de recrutement d'interprètes de langue française aura lieu en juin 1988 à New York, Genève et Paris, ainsi que dans d'autres centres, en fonction du nombre de candidats admis à se présenter et de la disponibilité du matériel nécessaire. Ce concours doit permettre de dresser une liste de lauréats à qui il sera fait appel pour pourvoir les postes d'interprète de langue française qui sont ou deviendront vacants. Les candidats reçus seront normalement nommés à des postes vacants à New York. Par la suite, ils pourront être affectés à d'autres bureaux de l'Organisation en Afrique, en Amérique latine, en Asie ou en Europe. Les interprètes sont censés accomplir au moins cinq années de service à un poste linguistique. L'engagement initial pouvant déboucher sur une nomination à titre définitif, l'ONU cherche à recruter des candidats disposés à rester à son service pendant de nombreuses années.

Les candidats doivent:

- Avoir le français comme langue principale (le terme "langue principale" s'entend de la langue dans laquelle un candidat s'estime le plus apte à interpréter);
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une connaissance approfondie de l'anglais et de l'espagnol ou du russe. La connaissance approfondie de l'anglais et de l'espagnol ou du russe doit être attestée soit par la photocopie d'un diplôme ou certificat délivré par une école de langues, soit par des informations précises, qui seront fournies sous la rubrique 31 de la formule de curriculum vitae (formule P.11), sur la manière dont cette connaissance a été acquise;
- Être titulaire d'un diplôme délivré par une université ou un établissement équivalent où le français est la langue d'enseignement, ou d'un diplôme d'enseignement supérieur délivré par une école d'interprètes dont la réputation est bien établie;
- Avoir à leur actif 200 journées de travail en tant qu'interprète de conférence.

Les interprètes sont normalement recrutés à la classe P-2 pour une période initiale de deux ans. Si leurs services ont donné satisfaction pendant ces deux ans, ils peuvent être promus à la classe P-3 pour une période confirmative. Le traitement de base brut de début est 27 608 dollars par an; s'y ajoutent une indemnité de poste dont le montant peut varier (il est actuellement de 8 069 dollars par an, sur une base nette) et des prestations familiales.

Pour obtenir de plus amples informations et se procurer des formules de candidature, prière d'écrire à l'adresse suivante: Division du recrutement et des affectations, (Concours de recrutement d'interprètes de langue française), Bureau de la gestion des ressources humaines, Bureau 8-2455F, Organisation des Nations Unies, New-York, N.Y. 10017.

Les formules de candidature doivent parvenir à cette adresse le 15 avril 1988 au plus tard. Ce concours est ouvert tant aux hommes qu'aux femmes.

DIRECTEUR ADJOINT COMMUNICATIONS ET AFFAIRES DES ANCIENS

Au cours des dernières années, l'Université Laurentienne a vu ses effectifs augmenter de façon appréciable, elle a assumé un rôle de chef de file dans le développement du nord-est de l'Ontario et elle a lancé une campagne de développement qui remporte un grand succès.

Elle est maintenant à la recherche d'un ou d'une relationniste d'expérience afin de pouvoir un poste offrant de grandes possibilités d'avancement. Le Directeur adjoint fournira conseils et aide en rapport avec la planification, l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de programmes relatifs aux communications, aux affaires des anciens et au développement. Ces programmes comprennent les publications, la mobilisation de fonds, les activités spéciales, les systèmes d'information pour la gestion, la publicité, les étalages et le matériel audiovisuel.

Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat spécialisé, avoir rempli pendant au moins huit ans des fonctions comportant progressivement plus de responsabilités en communications, affaires des anciens et relations publiques, et maîtriser les deux langues officielles. Ils doivent posséder une grande expérience du leadership, de la surveillance et du travail en équipe, ainsi que d'excellentes capacités d'administration, d'analyse, de rédaction et de relations avec les médias. La connaissance des systèmes informatisés et de l'imprimerie serait un atout.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 12 avril 1988 au:

**Chef, Emploi et relations avec le personnel
Service du personnel
Université Laurentienne**

L'Université Laurentienne applique une politique d'équité dans l'emploi. Les femmes qualifiées sont particulièrement invitées à poser leur candidature.



**Université
Laurentienne**

Chemin du lac Ramsey, Sudbury (Ontario) P3E 2C6

UQAM *Le savoir universitaire,
une valeur sûre!*

PROFESSEURS RÉGULIERS ET SUBSTITUTS AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES COMPTABLES

« Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents ».

Postes accessibles aux femmes et aux hommes.

FONCTIONS ET EXIGENCES:

Professeur régulier

- Enseignement aux programmes de 1^{er} et 2^e cycles incluant la direction de mémoires de maîtrise
- Recherche
- Services à la communauté
- Diplôme de 3^e cycle en sciences comptables ou dans une discipline connexe ou études doctorales avancées.

Professeur substitut

Le candidat sera intégré dans un programme de formation spécifique au département et, durant la première année de son contrat, devra assumer une tâche d'enseignement au programme de premier cycle, suivre deux cours de maîtrise en sciences comptables et s'inscrire à un programme de doctorat en comptabilité.

Diplôme de 1^{er} cycle en sciences comptables et excellent dossier académique.

Date d'entrée en fonction: 1^{er} juillet 1988

Traitement: Selon la convention collective SPUQ-UQAM

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé avant le 8 avril 1988 à:

Monsieur Claude Logeais, directeur
Département des sciences comptables
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
C.P. 8888, Succursale « A »
Montréal (Québec)
H3C 3P8

Université du Québec à Montréal

L'UNIVERSITÉ DES GESTIONNAIRES PUBLICS

PROFESSEURS EN MANAGEMENT PUBLIC (2 postes réguliers à Montréal, 1 poste régulier à Hull)

FONCTIONS:

- Enseignement aux programmes de 2^e cycle ainsi qu'aux activités de perfectionnement et de coopération internationale de l'Ecole.
- Recherche
- Service à la collectivité.

EXIGENCES:

- Doctorat dans le domaine et publications
- Expérience d'enseignement universitaire
- Expérience de gestion de préférence dans le secteur public sera un atout.

Pour les deux postes à Montréal:

- Démontrer un intérêt particulier pour l'un ou plusieurs des domaines suivants:
 - Management comparé ou international
 - Marketing public
 - Administrations décentralisées (municipal, scolaire, santé)
 - Gestion des ressources humaines.

Pour le poste à Hull:

- Démontrer un intérêt particulier pour l'administration publique fédérale.

TRAITEMENT: Selon le protocole d'entente intervenu entre l'Ecole et l'Association des professeurs de l'Ecole

ENTREE EN FONCTION: Été 1988

LES PERSONNES INTERESSEES SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR CURRICULUM VITAE AINSI QUE TROIS LETTRES DE RECOMMANDATION PROVENANT DE SIGNATAIRES AVANT LE 15 AVRIL 1988 À:

Louis Borgeat
Directeur des études
Ecole nationale d'administration publique
945, Avenue Wolfe
Sainte-Foy, Qc
G1V 3J9

**Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique**

Le C.L.S.C. AHUNTSIC qui dessert une population de 80,000 habitants dans le quartier Ahuntsic, situé au Centre-Nord de Montréal recherche un(e):

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

RESPONSABILITÉS:

Sous l'autorité du Conseil d'administration, le titulaire du poste planifie, organise, coordonne, dirige et contrôle l'ensemble des activités de l'établissement, dans le but de contribuer à la réalisation de sa mission.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme de 1er cycle en sciences sociales, sciences de la santé ou en administration; une maîtrise dans une de ces disciplines serait un atout.
- Avoir une expérience professionnelle minimale de sept (7) ans, dont trois (3) ans dans un poste de gestion; l'expérience de gestion dans le réseau des affaires sociales est un atout important.

HABILETÉS:

- Leadership dynamique et esprit d'innovation
- Habileté marquée pour la gestion
- Ouverture au milieu.

REMUNÉRATION:

Selon les normes en vigueur au Ministère de la Santé et des Services Sociaux (classe 19).

INSCRIPTION:

Les personnes intéressées doivent faire parvenir:

- Leur curriculum vitae;
- Un bref exposé sur le thème suivant: "Quelle vision avez-vous des besoins socio-sanitaires d'une population en milieu urbain et des réponses à y apporter?"

Faire parvenir votre offre de services et les documents pertinents avant 17 heures, le 7 avril 1988, à:

Monsieur Robert Corbeil
Président du Conseil d'Administration
Case Postale 236
Succursale Bourassa
Montréal, Qc
H2C 3G1

Le Centre hospitalier de Verdun, un établissement de 360 lits de soins spécialisés, affilié à l'Université de Montréal, est actuellement à la recherche d'un

Médecin coordonnateur de l'urgence

Responsabilités:

Sous l'autorité du directeur des services professionnels et des chefs des départements, le médecin coordonnateur de l'urgence surveille l'application des politiques et des procédures concernant la salle d'urgence, les admissions et les séjours. Il intervient via les voies hiérarchiques prévues (chef de département) lorsqu'il y a dérogation à ces règles et il fait des recommandations au directeur des services professionnels sur la gestion de l'urgence, des admissions et des séjours.

Exigences:

- Membre en règle de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.
- Cinq années d'expérience médicale en milieu hospitalier
- Deux années d'expérience médico-administrative au sein du C.M.D.P., à une direction des services professionnels ou à titre de chef de département
- Intérêt pour la gestion

Conditions de travail:

- Rémunération à honoraires professionnels
- Poste à demi-temps (17,5 heures par semaine)

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 avril 1988 à 16 h, à l'attention du: Dr. André Blank, Directeur des services professionnels, à l'adresse ci-dessous.

Le Centre hospitalier de Verdun offre des chances égales d'emploi à tous.



**Centre
hospitalier
de Verdun**
4000, boul. Lasalle
Verdun (Québec)
H4G 2A3



Commission de la Fonction
publique du Canada

Public Service Commission
of Canada

L'Hôpital Ste-Anne...
Centre hospitalier moderne...
À trente minutes du centre-ville de Montréal...
Centre spécialisé en gériatrie et psychogériatrie...
Capacité de 1 100 lits pour anciens combattants...
Planification des soins selon le modèle de Virginia Henderson...
Programme structuré de formation continue...
Un milieu dynamique et prometteur, toujours à la recherche de l'excellence pour nos anciens combattants...

Infirmier(ère)s candidat(e)s à la profession

Nous désirons créer une liste d'admissibilité pour la période estivale, temps complet de jour, une fin de semaine sur deux.

Nous offrons une rémunération annuelle de 23 016 \$.

N° de référence: 88-DVA-OC-58

Assistant(e)s Infirmier(ère)s-chef

Nous désirons créer une liste d'admissibilité pour des postes:

- sur appel
- de remplacement temps complet de soir et de nuit, une fin de semaine sur deux.

Nous offrons une rémunération annuelle située entre 26 802 \$ et 34 374 \$.

Vous avez un permis d'exercice valide et de l'expérience à titre d'infirmier(ère).

N° de référence: 88-DVA-OC-59

Tous nos postes exigent une bonne connaissance du français et de l'anglais. Une vérification de fiabilité sera effectuée comme condition préalable à la nomination.

Si l'un de ces postes vous intéresse, il suffit de téléphoner au numéro (514) 457-3440, poste 2560, les 21, 22 et 23 mars 1988, entre 8 h 30 et 15 h, et demander Diane St-Jean.

HÔPITAL SAINTE-ANNE **Canada**

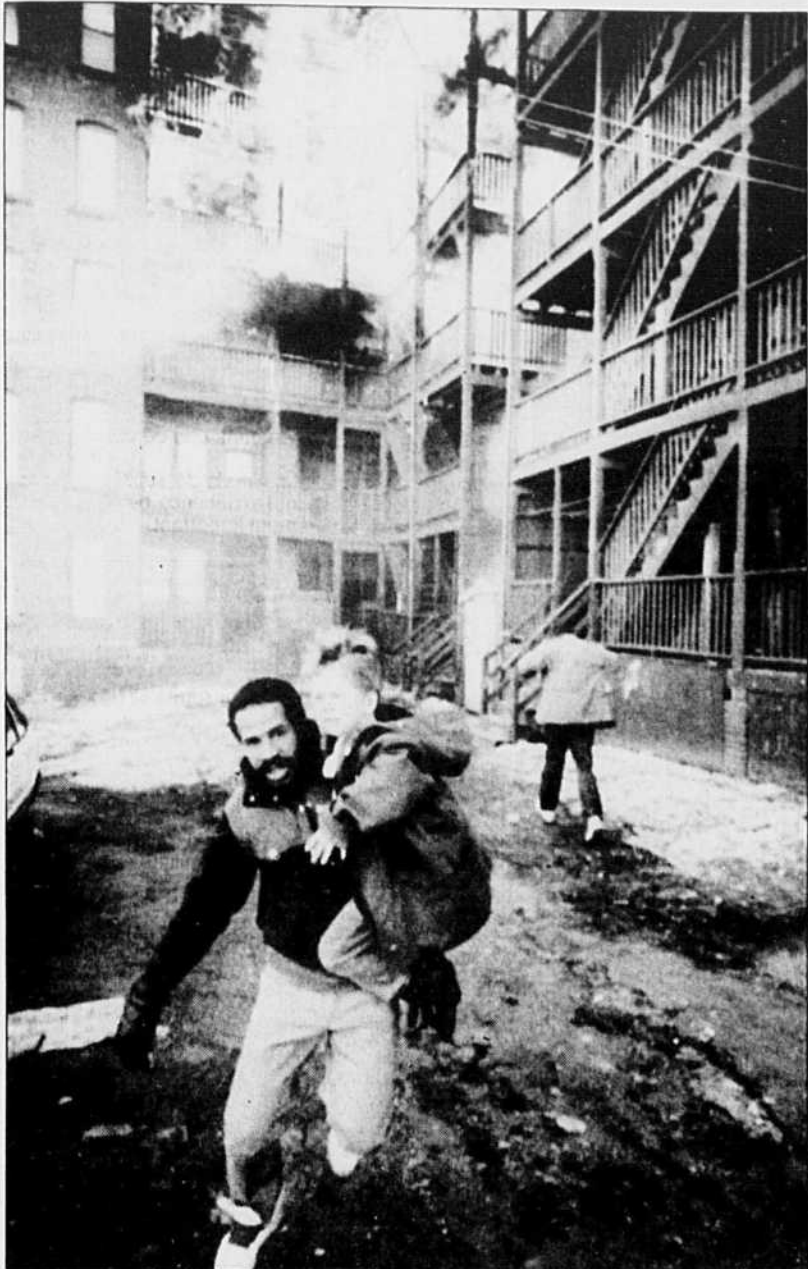


Photo AP

Sauve qui peut !

Un bambin de trois ans dans ses bras, Machael Orta prend ses jambes à son cou fuyant le violent incendie en train de détruire un édifice qui abritait quelque 200 personnes.

Guerre de la morue

Les discussions franco-canadiennes se poursuivront à New York

LONDRES (PC-AFP) - Des discussions franco-canadiennes pour tenter de régler le contentieux entre les deux pays sur les quotas de pêche au large de l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon, qui ont débuté cette semaine à Londres, se poursuivront les 24 et 25 mars à New York, a-t-on appris hier de sources diplomatiques dans la capitale britannique.

« Ces discussions ont été utiles mais elles doivent se poursuivre parce qu'il reste encore beaucoup de choses à examiner », indique-t-on côté canadien.

« Il ne s'agit pas de négociations sur le fond mais nous avons progressé sur la forme et les discussions de Londres se sont déroulées dans une bonne ambiance », précise-t-on du côté français à l'issue des discussions de jeudi et d'hier.

Ces discussions entre M. Yves Fortier, le négociateur canadien et son homologue français, M. Jean-Pierre Puisseux, directeur des Affaires étrangères, s'annonçaient ardues. Les Français qualifiaient en effet les propositions canadiennes de règlement du conflit « inacceptables ».

La querelle porte sur la délimitation des eaux territoriales entre les deux pays au large de Saint-Pierre et Miquelon et au Sud de Terre-Neuve, dans une zone très poissonneuse, ainsi que sur les « droits de pêche historiques » des Français dans les eaux canadiennes dans le golfe du Saint-Laurent et au Groenland.

Le Conseil québécois de la Science et de la Technologie

Le gouvernement ne doit pas abolir les avantages fiscaux aux investisseurs

JEAN-PIERRE PROULX

Le Conseil de la science et de la technologie presse « de façon urgente » le gouvernement du Québec de maintenir, malgré les récents changements au gouvernement fédéral, les avantages fiscaux consentis aux entreprises qui investissent dans la recherche et le développement. Il lui demande aussi de consentir de nouveaux efforts budgétaires afin de concurrencer l'Ontario.

Le Conseil, a expliqué hier son président, profite de la proximité du prochain discours du budget du ministre des Finances du Québec pour faire connaître la position du Conseil.

En ce qui concerne la fiscalité, le

Conseil craint particulièrement que le Québec, pour s'harmoniser avec le gouvernement fédéral, n'abolisse lui aussi les mesures fiscales pour les « investisseurs passifs en société en commandite ». Cette formule permet à des personnes ou des sociétés de se regrouper pour, justement, « commanditer » des recherches en milieu universitaire.

L'abolition de ces mesures fiscales par le gouvernement fédéral semble liée aux abus auxquels ils ont donné lieu. Mais c'est là, d'après M. L'Abbé, un problème de gestion, difficile, reconnaît-il, mais qui n'est pas insoluble.

Mais même si le Québec, poursuit

le Conseil, maintient les avantages fiscaux pour les sociétés en commandite, ils ne seront pas suffisants compte tenu des restrictions fédérales. Aussi, suggère-t-il de les accroître pour compenser les pertes fédérales, ou encore de verser « une subvention équivalente à la mise de fonds des entreprises ».

Le Conseil propose par ailleurs que le Centre de recherche industrielle du Québec et les organismes analogues soient considérés comme des entités universitaires admissibles aux avantages fiscaux « pourvu qu'ils obtiennent une participation importante d'une université ».

Pour ce qui est des mesures budgétaires directes touchant la recher-

che scientifique, le Conseil se fait moins précis, mais il suggère d'accroître à tout le moins les programmes existants. L'Ontario, note-t-il, consacrera \$ 1 milliard sur dix ans pour accroître les activités de la recherche dans les universités, les laboratoires de recherche et le secteur industriel. Il a créé ces deux dernières années une dizaine de centres de d'excellence alors que le Québec n'a rien fait depuis.

Le Conseil est convaincu que, toute chose étant égale par ailleurs, le Québec fait moins que l'Ontario pour assurer l'avenir alors que, de toute évidence, nos voisins veulent demeurer les leaders en la matière.

Une nouvelle centrale pour les professionnels de la santé Chaise musicale syndicale dans la santé

PAULE DES RIVIÈRES

Une nouvelle centrale syndicale qui regroupe 5,000 professionnels et techniciens de la santé est née hier. Craignant d'être noyés dans les grandes organisations déjà existantes, les syndiqués parient sur l'homogénéité.

« Les coalitions qui ne sont pas naturelles éclatent. Ce sont les regroupements homogènes qui sont favorisés », a déclaré hier M. Jacques Paradis, président de la Centrale des professionnels de la santé (CPS).

À une époque où il est beaucoup question de relever le salaire des infirmières, la plus petite centrale syndicale du Québec se battra pour que les techniciens soient aussi bien payés que les infirmières. Quant à ses professionnels, ils défendront l'équité salariale entre les corps d'emploi occupés par des femmes et ceux occupés par des hommes, emboitant le pas à la CSN.

Les cinq syndicats qui ont adhéré au CPS sont les techniciens en radiologie médicale, les ergothérapeutes, les techniciens en diététique, les physiothérapeutes et les employés en travail social.

Ils faisaient tous partie du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS), créature imposée par la loi pour faciliter la négociation avec le gouvernement. Lorsque les infirmières qui y adhéraient l'ont quitté à l'automne pour former une fédération indépendante, le Cartel a éclaté. Trois autres syndicats — représentant 5,000 membres — décidaient de conclure une entente avec la CEQ et cinq autres ont formé leur centrale.

Les dirigeants de la nouvelle cen-

trale sont convaincus que les syndiqués de la santé qui sont allés du côté de la CEQ (diététistes, inhalo-thérapeutes, technologistes médicaux) se trompent.

« La CEQ n'a pas d'expertise dans le domaine de la santé. Il y a beaucoup de monde qui se cherche et les gens ne savent pas trop où aller. La CEQ en profite en offrant des contrats à rabais », a dénoncé le prési-

dent de cette centrale, dont 95 % des membres sont des femmes. Comme l'avait fait le président de la CSN il y a deux semaines, M. Paradis a accusé la CEQ d'offrir des services à taux réduits pour attirer les nouveaux membres.

La nouvelle centrale regroupe 80 % des techniciens de la santé du Québec. Alors qu'en Ontario, les techniciens sont payés autant que les

infirmières, ici, lors de la dernière négociation, le gouvernement libéral a confirmé l'écart de 1 % qui sépare les deux groupes (\$ 26,000 contre \$ 27,000 en moyenne), sans parler d'un montant forfaitaire de \$ 1,000 accordé en 1986 et 1987 aux infirmières, en guise de consolation d'ici à ce que leur salaire soit plus décent. La nouvelle centrale veut s'assurer que les techniciens suivent les infirmières.

Lafontant sera expulsé du Canada

CLÉMENT TRUDEL

Trois juges de la Cour fédérale du Canada viennent de rejeter la requête du Dr Roger Lafontant qui cherchait à éviter son expulsion du Canada. *This application for leave to appeal is dismissed*, dit laconiquement la décision rendue le 9 mars : « la permission d'en appeler est refusée ». L'ordonnance d'expulsion qui vise Roger Lafontant remonte au 16 janvier 1986, après son entrée « illégale » à l'aéroport de Mirabel, en octobre 1985.

L'avocat de l'appelant, Me Norton Segal, n'a pas pu être rejoint pour préciser si son client, qui n'a vraisemblablement plus aucun recours, a établi un choix quant à la destination qu'il préfère lorsque l'on mettra à exécution l'ordonnance.

La contestation de Lafontant à l'encontre de son expulsion a été entendue devant la Commission d'appel de l'immigration (CAI). La cause fut prise en délibéré en juin 1987. 34 témoins ont comparu. Les notes sténographiques remplissent 24 cahiers. Les trois commissaires de la CAI

ont rejeté, il y a deux mois, la prétention de l'appelant qui disait ne jamais s'être coupé de son « domicile » canadien malgré un engagement politique (1979-1985) qui en fit le conseiller de Jean-Claude Duvalier, puis le ministre haïtien de la Défense nationale et de l'Intérieur.

Les trois juges de la Cour fédérale ont rendu leur décision le 9 mars, après étude des notes transmises par l'avocat de Lafontant et par les procureurs du ministère canadien de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans les années '70, Roger Lafontant avait été consul à Montréal et à New York. Me Norton Segal a fait témoigner devant la CAI plusieurs amis et parents du Dr Lafontant pour tenter d'établir que Lafontant visitait régulièrement Montréal même s'il détenait des fonctions politiques importantes en Haïti. En somme, le médecin plaide qu'il n'avait jamais abandonné l'idée de reprendre au Canada un poste de chercheur en médecine (il avait déjà eu deux brefs engagements au St. Mary's Hospital).

La CAI a toutefois jugé qu'il ne fai-

lait pas attacher beaucoup de poids à ces convergences voulant que Lafontant venait « s'oxygéner » à Montréal une fois par saison, selon ce que disaient ses proches.

De son mariage à Gladys Murad, Roger Lafontant a eu trois filles qui sont citoyennes canadiennes : Marie-Esther, Marie-Catherine et Marie-Animoine.

La première femme de Roger Lafontant, Gisèle Bertrand, a obtenu un divorce en 1979; deux des filles nées du premier mariage ont demandé de changer de nom, de ne conserver que le nom de Bertrand. Bien que la CAI ait qualifié de « vindicatifs et implacables » les propos de deux des filles de ce premier mariage, il n'y a pas lieu de dire que ces témoignages ont été « orchestrés » comme l'a affirmé l'avocat de Lafontant, soulignant en janvier la CAI. Sur les cinq points auxquels Me Segal greffait sa requête pour en appeler, le ministère a fait valoir des arguments contraires. La décision de la Cour fédérale met l'ex-ministre duvalériste devant l'immence d'une expulsion du Canada.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Ryerson Polytechnical Institute, une institution universitaire offrant des baccalauréats dans des disciplines technologiques et techniques recherche un

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

pour un poste menant à la permanence.

Compétences spéciales:
Méthodologie du F.L.S. langue seconde et/ou littérature canadienne-française.

Expérience de l'enseignement du français requise, de préférence avec un doctorat.

Envoyez votre c.v. accompagné des noms de 3 références avant le 15 avril 1988 à:

M. Michael Finn, directeur
Département de français
Ryerson Polytechnical Institute
350 Victoria Street
Toronto (Ontario) M5B 2K3

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement.

SECRÉTAIRE DE DIRECTION HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Sous l'autorité du directeur général, la secrétaire de direction assume la responsabilité du secrétariat de la direction générale, rédige la correspondance ainsi que les procès-verbaux des réunions auxquelles elle assiste, prépare et assure le suivi de nombreux dossiers et accomplit toute autre tâche reliée à cette fonction.

Qualifications:

— Expérience dans un poste similaire.

— Excellente connaissance du français parlé et écrit, sténographie, dactylographie.

— D.E.C. en secrétariat ou expérience équivalente.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae avant le 5 avril 1988 à:

Direction des ressources humaines
Hôtel-Dieu de Montréal
3840, rue St-Urbain
Montréal, Qué.

H2W 1T8

Seules les personnes reçues en entrevue recevront une réponse écrite.

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,65\$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez

Francine Gingras à 842-9645

LE DEVOIR

211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec H2Y 1X1

Complétez votre collection et contribuez au Fonds spécial du Relais

1\$ chacun

- Limite de 2 verres par client à l'achat d'au moins 25 litres de carburant
- Aucun bon à présenter



Le Relais du flambeau olympique et les XV^e Jeux Olympiques d'hiver constitueront désormais une page glorieuse de notre histoire. En souvenir de ces événements, Petro-Canada vous offre l'occasion de compléter votre collection de verres* soulignant le Relais du flambeau olympique. Faites votre choix parmi les verres old-fashioned, à soda ou classique; ils vous sont offerts à 1 \$ chacun, jusqu'à épuisement des stocks. Limite de 2 verres à l'achat d'au moins 25 litres de carburant. Aucun bon à présenter.



Commanditaire et organisateur du Relais du flambeau olympique

® Marque officielle © Association olympique canadienne 1979-1986



Le Fonds spécial du Relais du flambeau olympique

Chaque fois que vous vous procurerez un verre, Petro-Canada versera 10¢ au Fonds spécial du Relais du flambeau olympique, ce qui permettra d'offrir des bourses aux athlètes amateurs canadiens et à leurs entraîneurs. Ces jeunes athlètes prometteurs pourront

ainsi continuer leurs études tout en poursuivant leur entraînement physique. Vos achats de verres viendront accroître ce Fonds qui s'élève à près de 4 millions de dollars.

* Inapplicable à l'offre de flûtes à champagne en cours.

LES QUANTITÉS
SONT LIMITÉES ET PEUVENT VARIER D'UN GABRIEL DE 100 À 1 000.
L'offre est valable aux caisses-service Petro-Canada participantes.

Pour Ottawa

Intérieur de saupoudrer de l'argent aux Haïtiens

MARIE TISON

PORT-AU-PRINCE (PC) — Ottawa ne donne pas d'argent directement au gouvernement haïtien, et il n'est pas question qu'il le fasse.

C'est ce qu'a déclaré cette semaine M. Jean-Guy Hudon, le président de la délégation de parlementaires chargée d'étudier les relations canado-haïtiennes en faisant le bilan de six jours de visite en Haïti.

M. Hudon, rencontré par les journalistes canadiens à la veille de son départ pour le Canada, n'a pas voulu révéler la teneur des recommandations que fera la délégation au gouvernement canadien, mais il a accepté d'en esquisser les grandes lignes.

Il a indiqué qu'il n'était pas question de remettre des chèques au gouvernement haïtien, mais qu'à son avis, le Canada devrait être prêt à discuter des priorités du développement avec les autorités haïtiennes et adopter la suggestion haïtienne de concentrer tous les efforts d'un pays donateur dans un secteur donné.

Au cours des rencontres qu'elles ont eues avec la délégation, les autorités haïtiennes ont solli-

cié une aide directe, mais il n'est pas question d'accéder à cette demande, a soutenu M. Hudon. « Une politique d'aide budgétaire n'est pas une bonne chose, a-t-il déclaré. C'est une politique de chantage ».

Cependant, dit-il, Ottawa devrait accepter de discuter avec le gouvernement haïtien des priorités de l'aide au développement, tout en gardant ses distances vis-à-vis le régime actuel.

« Nous pouvons facilement préparer les programmes d'aide de concert avec le gouvernement d'Haïti, sans nécessairement le bémol », a lancé M. Hudon, député conservateur de Beauharnois-Salaberry.

La délégation de parlementaires s'est montrée particulièrement sympathique au plan de concertation proposé par les autorités haïtiennes, mécontentes du gaspillage et de l'inefficacité du système actuel.

Les divers pays donateurs financent une variété de petits projets dans mille et un secteurs, éparpillés à la grandeur du territoire haïtien.

Le gouvernement haïtien a suggéré d'assigner à chaque pays donateur un champ d'activité en particulier, comme le boisement, ou une région particulière.

PAULE DES RIVIÈRES

Les professeurs de cégep sont en désaccord avec les projets de la CSN en vue de redresser le salaire des femmes enseignantes. La centrale voudrait que l'expérience soit mieux payée, et la scolarité moins.

La question de la discrimination salariale se pose différemment dans le secteur de l'enseignement, où les hommes et les femmes reçoivent depuis 20 ans le même salaire si leur travail est semblable. Le hic, c'est que les femmes étant moins scolarisées, leurs salaires restent plus bas, même si elles accumulent de l'an-

cienneté. Environ 35 % des 12.000 enseignants de collèges sont des femmes.

Présentement, dans le calcul du salaire, deux ans et demi d'expérience valent une année de scolarité. La CSN et la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ) aimeraient donc que l'expérience soit plus importante dans le calcul du salaire, et la scolarité moins. Si une telle proposition voyait le jour, le salaire des enseignants de cégep ayant 16 ans de scolarité (un bac) augmenterait de 4,38 %. La proposition coûterait \$3,17 millions.

Le professeur de cégep au som-

met de l'ancienneté, soit 15 ans d'expérience, qui possède 19 années de scolarité, gagne \$ 46.096, son collègue qui a la même expérience mais 16 années d'études fait \$ 37.259.

Ce projet syndical fait partie du grand programme de redressement salarial que la CSN s'approprie à soumettre au gouvernement. Jusqu'à présent, les présidents des syndicats de professeurs de cégep sont les seuls qui ont critiqué les projets soumis par leurs dirigeants.

La présidente de la FNEQ, Mme Rose Pellerin, a souligné hier que sur les 42 représentants de cégeps qui se sont prononcés récemment sur le

projet « il y avait seulement quatre ou cinq femmes ». Elle a ajouté que le « Comité Femmes » de la FNEQ s'était, lui, montrée favorable « à la revalorisation de l'expérience ».

Plusieurs professeurs craignent que la scolarité soit dévalorisée si le plan de la CSN voit le jour. À la FNEQ, Mme Pellerin a fait valoir que les crédits de perfectionnement devraient aussi tôt ou tard être révisés. « Quelqu'un prend un cours de bureautique et il n'a pas de crédit. Mais si vous vous inscrivez à un certificat, vous obtenez des crédits même si le cours n'a rien à voir avec ce que vous enseignez ».

Monique Bégin croit qu'il est temps de fonder un parti politique exclusivement composé de femmes

OTTAWA (PC) — Il est peut-être temps au Canada de fonder un parti politique exclusivement composé de femmes, affirme l'ancienne ministre du cabinet libéral fédéral Mme Monique Bégin.

Mme Bégin a fait cette suggestion lors d'une conférence de presse au terme des deux jours du symposium sur les femmes et le pouvoir organisé par le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme.

Mme Bégin, actuellement professeure aux départements d'études sur les femmes à l'université Carleton et à l'Université d'Ottawa, a conseillé à ses interlocutrices de ne pas chercher à servir uniquement la cause féminine.

« Après 20 ans de néo-féminisme au Canada, il est peut-être temps d'avoir un parti de femmes », a-t-elle ajouté.

Mme Pauline Marois, du Parti

québécois, Mme Barbara McDougall, ministre fédérale responsable du statut de la femme, et Mme Alexa McDonough, cheffe du NPD en Nouvelle-Ecosse, ont également participé à la conférence où l'une des invitées les plus remarquées fut Mme Kristin Hallorsdottir, députée d'Islande et l'une des fondatrices du Parti de l'alliance des femmes d'Islande.

Les participantes à la conférence

ont encouragé les femmes impliquées en politique à s'entraider.

Mme Bégin a précisé qu'il est aussi important de se rappeler que « la moitié de vos électeurs seront des hommes, il faut donc en tenir compte ».

Le Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme a été créé en 1973 et est subventionné par le gouvernement fédéral.

AVIS PUBLICS

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 858401981, 435384154, 135571520, VILLE DE MONTREAL, p. demanderesse, vs. BROWN RONALD, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1988 à 14:00 heures, A. 8955, Terras, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RONALD BROWN, saisis en cette cause, consistant en: 2 caisses de 2 places grise, 1 étagère modulable blanche, 1 télécouleur 12" Candie, 1 répondeur téléphonique et accès et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÈQUE VISE. Renseignements: DANIEL FLEURENT, huissier, DE L'ETUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 16 mars 1988.

CANADA, Province de Québec, District de l'Éberville, COUR MUNICIPALE, No.: 858401981, 435384154, 135571520, VILLE DE MONTREAL, p. demanderesse, vs. BROWN RONALD, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1988 à 14:00 heures, A. 8955, Terras, Montréal dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RONALD BROWN, saisis en cette cause, consistant en: 2 caisses de 2 places grise, 1 étagère modulable blanche, 1 télécouleur 12" Candie, 1 répondeur téléphonique et accès et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÈQUE VISE. Renseignements: DANIEL FLEURENT, huissier, DE L'ETUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 16 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 863326774, 863326785, VILLE DE MONTREAL, p. demanderesse, vs. DUPRES JEAN-PAUL, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1988 à 12:00 heures, A. 436, Alain Ste-Sophie district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-PAUL DUPRES, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à coudre Brother, 1 buffet en bois massif, 1 vaisselier en bois massif, 1 table de cuisine avec 4 chaises et ass. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÈQUE VISE. Renseignements: JACQUES PLANTÉ, huissier, DE L'ETUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 16 mars 1988.

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No.: 458387755, 166697521, VILLE DE MONTREAL, p. demanderesse, vs. CHARRIER ANTOINETTE, p. défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 mars 1988 à 12:30 heures, A. 8368, Maurice Duplessis, Rivière des Prairies district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ANTOINETTE CHARRIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Panasonic 30" meuble, 1 magnétophone VHS Sony, 1 machine à coudre Brother, 1 buffet en bois massif, 1 vaisselier en bois massif, 1 table de cuisine avec 4 chaises et ass. Conditions: PAIEMENT COMPTANT — OU — CHÈQUE VISE. Renseignements: DANIEL FLEURENT, huissier, DE L'ETUDE: Paquette & ass., 284-1148. Montréal le 16 mars 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-00623-870, FRANCE SOUDRENS, demanderesse, vs. — PIERRE MARTEL, défendeur. Le 28 mars 1988, à 10:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur, au no 857 rue Rivard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 TV couleur, 1 répondeur téléphonique, 1 bureau brun, 1 calculatrice Olymplan CPD 575 etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL BOUCHARD, huissier, 878-3142, BOUCHARD ET ASSOCIÉS, Montréal, le 16 mars 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-01959-871, COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, demanderesse, vs. — TRIBUNAL VENAIRE INC ET CANARUM L.TÉE, défendeur. Le 30 mars 1988, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires des défendeurs au no 9305 rue Pascal Gagnon, en la cité St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 4 bureaux bruns en bois, 3 filières Artex noirs, 1 classeur, 1 table, 1 chaise, 1 table de conférence en bois, 1 chaises rouges, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL BOUCHARD, huissier, 878-3142, BOUCHARD ET ASSOCIÉS, Montréal, le 16 mars 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-01959-871, COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, demanderesse, vs. — TRIBUNAL VENAIRE INC ET CANARUM L.TÉE, défendeur. Le 30 mars 1988, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires des défendeurs au no 9305 rue Pascal Gagnon, en la cité St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs, saisis en cette cause, consistant en: 4 bureaux bruns en bois, 3 filières Artex noirs, 1 classeur, 1 table, 1 chaise, 1 table de conférence en bois, 1 chaises rouges, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL BOUCHARD, huissier, 878-3142, BOUCHARD ET ASSOCIÉS, Montréal, le 16 mars 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-00681-878, GROUPE UNIMEDIA INC, demanderesse, vs. — M. DANIEL GUY, défendeur. Le 30 mars 1988, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur, au no 292 Gravel, en la cité St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de 878-3142, 1 couleur L'Oréal, 1 Jerrid 400, et 1 bibliothèque 3 morceaux grise. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE GIRARD, huissier, 878-3142, BOUCHARD ET ASSOCIÉS, Montréal, le 16 mars 1988.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No.: 500-02-00681-882, COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, demanderesse, vs. — ATO-MIC SPIL, demanderesse, vs. — MICHEL GUY, défendeur. Le 30 mars 1988, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au no 9787 rue Bimont, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Oldsmobile Cutlass Sierra, vert 4 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE GIRARD, huissier, 878-3142, BOUCHARD ET ASSOCIÉS, Montréal, le 16 mars 1988.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-02-00824-889

COUR PROVINCIALE
LES PLACEMENTS ROCKHILL LTÉE.

VS
ROSE BERNIER, Intimé

ASSIGNATION
ORDRE EST donné à ROSE BERNIER de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, le 21 avril 1988, en salle 2.12 suite à la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la requête en homologation présentée pour le 21 avril 1988 a été remise au greffe à l'intention de ROSE BERNIER.
LIEU: Montréal
DATE: 15 mars 1988
MICHEL MARTIN, P.a.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-02-00823-881

COUR PROVINCIALE
LES PLACEMENTS ROCKHILL LTÉE.

VS
CAROLE MERCIER, Intimé

ASSIGNATION
ORDRE EST donné à CAROLE MERCIER de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, le 21 avril 1988, en salle 2.12 suite à la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la requête en homologation présentée pour le 21 avril 1988 a été remise au greffe à l'intention de CAROLE MERCIER.
LIEU: Montréal
DATE: 15 mars 1988
MICHEL MARTIN, P.a.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-02-00823-885

COUR PROVINCIALE
LES PLACEMENTS ROCKHILL LTÉE.

VS
FRANÇOIS LAMBIOTTE, Intimé

ASSIGNATION
ORDRE EST donné à FRANÇOIS LAMBIOTTE de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, le 21 avril 1988, en salle 2.12 suite à la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.
Une copie de la requête en homologation présentée pour le 21 avril 1988 a été remise au greffe à l'intention de FRANÇOIS LAMBIOTTE.
LIEU: Montréal
DATE: 15 mars 1988
MICHEL MARTIN, P.a.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Nos: 500-11-000947-885

FRANÇOIS HILLMAN, Directeur

comptes courants, sans emploi, résident et demeurant au 4443, Chapleau, dans le District de la Ville de Montréal, dans la Province de Québec.

AVIS EST par les présentes donné que FRANÇOIS HILLMAN a fait cession de ses biens le 7e jour de mars 1988 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29e jour de mars 1988, à 9:30 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, 200, boul. Dorchester ouest, Basileire 00, Tour ouest, Chambre 07, dans la Ville de Montréal, dans la Province de Québec.

Daté de Montréal, ce 8e jour de mars 1988.

Albert Dionne
Samson, Bélair Inc.
Casier Postal 395
Tour de la Bourse
Montréal, Québec
H4Z 1J2.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-02-00681-881, GROUPE UNIMEDIA INC, demanderesse, vs. — M. DANIEL GUY, défendeur. Le 30 mars 1988, à 11:00 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur, au no 292 Gravel, en la cité St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de 878-3142, 1 couleur L'Oréal, 1 Jerrid 400, et 1 bibliothèque 3 morceaux grise. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE GIRARD, huissier, 878-3142, BOUCHARD ET ASSOCIÉS, Montréal, le 16 mars 1988.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-02-00681-882, COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, demanderesse, vs. — ATO-MIC SPIL, demanderesse, vs. — MICHEL GUY, défendeur. Le 30 mars 1988, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse, au no 9787 rue Bimont, en la cité Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Oldsmobile Cutlass Sierra, vert 4 portes. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE GIRARD, huissier, 878-3142, BOUCHARD ET ASSOCIÉS, Montréal, le 16 mars 1988.

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

YOLANDE DESPRES, Prototaire-Adjoint

CARMEN DESROSIERS, Partie demanderesse

YVES GÉRAVIS, autours de 800 rue Fullum, Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

ORDRE EST donné à YVES GÉRAVIS de comparaître au greffe de cette cour situé au 920 Principale, à Cowansville, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête en homologation présentée pour le 21 avril 1988 a été remise au greffe à l'intention de YVES GÉRAVIS.
LIEU: Cowansville
Date: 14 mars 1988
YOLANDE DESPRES, P.A.C.S.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-04-00086-887

COUR SUPÉRIEURE

(familiale) PRÉSENT

MARIE ANNE GARNIER, LOMIN, Prototaire-Adjoint

MARIE ANNE GARNIER, LOMIN, Partie demanderesse

NARASE OUDIT, Partie défenderesse

ORDRE EST donné à NARASE OUDIT de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est, rue St-Antoine, Montréal, Québec, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de déclaration en déchéance d'autorité parentale a été remise au greffe à l'intention de NARASE OUDIT.
LIEU: Montréal
Date: le 11 mars 1988
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, No.: 700-05-000329-882

COUR SUPÉRIEURE

LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE STE-ANNE DES PLAINES, VS

JACQUES MATHURIN, PAR ORDRE DE CETTE COUR

AVIS EST donné au débiteur, JACQUES MATHURIN, d'adresser, inconsciemment, que l'avis de sixante jours tel que requis par les articles 1040 et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal.

Ledit avis de sixante jours concerne: « UN EMPLACEMENT situé en la Ville de St-Louis de Terrebonne, connu et désigné comme étant composé comme suit: a) Du lot numéro QUINZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX (282-15) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Louis de Terrebonne, division d'enregistrement de Terrebonne; b) Des lots numéros SEPT et VINGT-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS (283-7) et 29) audit cadastre.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 3405, rue Diane, à St-Louis de Terrebonne. Tel que le tout se trouve présentement, ainsi que l'avis de sixante jours et passives, appartenant ou occupées attachées audit immeuble. » Selon cet avis si vous ne remédiez pas en dedans de sixante jours à compter de la présente insertion, la créance deviendra propriétaire de l'immeuble décrit ci-haut.

Mes Coursol & Chayer, Avocats, 400, Boul. Curé Labelle, Suite 230, Laval, P.Q.

ROLAND ETHEIR, Prototaire C.S.T.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-02-001612-881

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT

Prototaire-Adjoint

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DU COMMERCE, Partie demanderesse

GAETAN JOYNER, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à Gaetan Joyner de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du BREF d'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS ARTICLE 119.1 CPC a été remise au greffe à l'intention de GAETAN JOYNER.
LIEU: MONTREAL
Date: 15 mars 1988
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-12-169486-887

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

Prototaire-Adjoint

FRANÇOISE PINEAULT, Partie demanderesse

CLAUDE MEKOLISZ, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à CLAUDE MEKOLISZ de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, St-Antoine, à Montréal, à la salle Prototaire dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Claude Mekolisz.
LIEU: Montréal
Date: 16 mars 1988
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-05-003256-888

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

Prototaire-Adjoint

CARRIER CANADA LTÉE, Partie demanderesse

HEADWAY THANKERS COMPANY LTD., Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à HEADWAY THANKERS COMPANY LTD. de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, Notre-Dame est, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du BREF de SAISIE AVANT JUGEMENT, DÉCLARATION, AFFIDAVIT ET BREF de SAISIE AVANT JUGEMENT EN MAINS TIERCES, DÉCLARATION ET AFFIDAVIT a été remise au greffe à l'intention de HEADWAY THANKERS COMPANY LTD.
LIEU: Montréal
Date: 17 mars 1988
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-02-008262-888

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT

Prototaire-Adjoint

BANQUE NATIONALE DU CANADA, Partie demanderesse

JEAN-FRANÇOIS FOY, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à Jean-François Foy Inc. de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 est, Notre-Dame, de Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de l'avis de déchéance du bénéfice du terme a été remise au greffe à l'intention de Jean-François Foy Inc.
LIEU: Montréal
Date: 14 mars 1988
MICHEL MARTIN, P.A.

AVIS DE LA DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE

PRENEZ AVIS que la compagnie TRANSMISSION AUTOMATIQUE CENTRALE LTÉE, demandera à l'inspecteur général du ministère des institutions financières la permission d'abandonner sa chartre.

ME MICHEL VINET, Procureur de la compagnie.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-02-001612-881

COUR PROVINCIALE

PRÉSENT

Prototaire-Adjoint

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DU COMMERCE, Partie demanderesse

GAETAN JOYNER, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE EST donné à 146717 CANADA INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, St-Antoine est, Montréal, dit dit district, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du BREF d'ASSIGNATION, DÉCLARATION ET AVIS ARTICLE 119.1 CPC a été remise au greffe à l'intention de 146717 CANADA INC.
LIEU: MONTREAL
Date: 15 mars 1988
DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, No.: 500-05-002729-885

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

Prototaire-Ad

L'ENTRÉE SOLENNELLE

L'AVANT et le Carême : voilà ce qu'il aura fallu à M. Jacques Parizeau pour prendre en main le Parti québécois. À quelques heures du dimanche des Rameaux, le parti indépendantiste retrouve un chef et un programme qui pourraient bousculer le tranquille ronronnement d'une vie politique qui a presque évacué la notion même de débat, à plus forte raison d'enjeu collectif.

Cette course au leadership qui n'a pas eu lieu, s'est transformée en un exercice intellectuel curieusement ramené à une séance prolongée de strip-tease. Le carême de M. Parizeau a jeté un nouvel éclairage sur la situation du Parti québécois et sur le cheminement de l'idéal indépendantiste. Deux questions qui obligent à s'interroger sur la situation politique au Québec, deux ans et demi ou presque après le retour au pouvoir de M. Robert Bourassa.

M. Parizeau a ramené à l'avant-scène les thèmes et les objectifs d'une politique d'inspiration social-démocrate. Avec la logique que lui confère une réelle maîtrise des dossiers économiques et sociaux, l'ancien ministre des Finances s'est nettement démarqué des positions qu'il avait pourtant défendues entre décembre 85 et octobre 1987. Ce retour à l'une des composantes importantes du programme du PQ entraîne un re-ciblage des options partisanes. Il n'en soulève pas moins des questions intrigantes. À quel exercice se prêtait donc M. Parizeau lorsqu'il multipliait les bons points envers M. Bourassa dont la politique n'avait — et n'a pas encore ! — rien de particulièrement gauchisant. Simple pirouette pour divertir le peuple, bille lancée à tout hasard dans le jardin de M. Johnson, ou adhésion réelle à certains éléments du nouveau credo socio-politique de l'heure : bien malin qui pourrait répondre !

À défaut d'effeuiller la marguerite, M. Parizeau a ramené à sa plus simple et plus exacte notion l'idéal indépendantiste épousé par les différents groupes, relayé par les quelques partis qui se sont succédé depuis le début des années 60. À cet égard, impossible de faire le moindre reproche à l'endroit de celui qui sera officiellement investi ce soir du titre de président du Parti québécois. Sous sa gouverne, le PQ milite en faveur de l'indépendance du Québec. Aucune équivoque possible. Aucune demi-mesure. Point, à la ligne.

On est en droit de s'interroger sérieusement sur le circuit qu'entend poursuivre le Parti québécois sous son troisième chef, dans sa route vers

l'indépendance. Si l'on a bien compris M. Parizeau, l'élection d'un gouvernement péquiste entraînera automatiquement la mise en oeuvre du processus d'accession à l'indépendance. Sans l'admettre, c'est réinstaurer la notion d'élection référendaire. C'est un choix qu'il faudra peser à la lumière des précisions que devra présenter un jour ou l'autre le successeur de René Lévesque et P.-M. Johnson.

Mesure préméditée ou habitude professorale, M. Parizeau s'est bien gardé, tout au long de ce strip-tease, de remettre le texte de ses interventions. Il est difficile de juger l'ensemble de sa démarche en tenant compte des seuls compte-rendus, des seuls extraits entendus à la radio ou à la télévision.

Cette ligne « pure et dure » facilitera le retour au bercail des militants orthodoxes qui avaient quitté le parti au fil des années. La tactique permettra au nouveau chef d'engager la reconstruction d'un parti sérieusement miné. Il ne s'agit pas seulement des démissions, des départs des derniers mois, mais bien de la désagrégation de ce qui fut le parti le plus impressionnant de l'histoire du Québec moderne. La démarche de M. Parizeau relève du pari lorsque l'on envisage l'éventuel recrutement de la relève : cette génération des 18-25 ans qui n'a pas porté l'espoir du référendum de 1980.

Les sondages d'opinion n'ont pas encore signalé de profond mouvement. En battant le rappel des troupes, M. Parizeau n'a certes pas traumatisé les Québécois. C'est probablement le NPD qui enregistre déjà les premières ondes de choc du réalignement partisan amorcé par le nouveau leader. Le Parti libéral et son chef affichent toujours le même détachement discret. Deux dangers se profilent à l'horizon, qui pourraient menacer cette belle assurance : le possible échec de l'accord du Lac Meech et la question de l'affichage commercial, deux problèmes qui amèneraient de l'eau au moulin d'un PQ redevenu franchement indépendantiste.

Ce soir, sans les rameaux d'une autre époque, M. Parizeau fera son entrée solennelle au sein d'un parti qui le plébiscite. Est-ce la fin de la traversée du désert ? La question hante les militants du PQ. Elle donne un ton nouveau à la vie politique d'un Québec encore assoupi.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Pas de démocratie clé en main

L'ADMINISTRATION Reagan, loin de remettre Panama sur le chemin de la démocratie, est désormais aux prises avec une dictature militaire anti-américaine. Le paradoxe est de taille. L'ex-homme fort de Washington, désavoué par son maître, se retourne contre lui. Le coup d'État pacifique que la Maison blanche avait déclenché il y a quelques semaines se complique maintenant d'une situation d'affrontement où les armées risquent d'avoir le dernier mot.

Les États-Unis croyaient discréditer et isoler le général José Manuel Noriega en portant contre lui des accusations de trafic de narcotiques. Le rusé chef des services secrets, déjà riche de ses contacts à la CIA et des pots-de-vin du cartel de Medellín, devait, pensait-on, comprendre le message et faire ses valises vers une destination amicale, démocratie en Espagne ou dictature au Paraguay, à son choix. Il s'est engagé au contraire dans une résistance obstinée.

En coupant les vivres au petit pays, en poussant les employés privés de paie aux grèves et aux mani-

festations, l'administration américaine donnait quelques semaines de sursis au dictateur rebelle. Mais pas beaucoup plus. Normalement, les forces armées du pays, comprenant leur intérêt, allaient bientôt évincer au besoin un chef devenu un obstacle pour tous et une menace pour chacun. Erreur. Les putschistes vaincus, vrais ou faux, n'auront fait qu'ouvrir la porte au dictateur.

Pour l'heure, c'est le contraire de la fuite vers l'exil. La Garde nationale et la police demeurent fidèles à Noriega. Les militaires ont pris en main les secteurs névralgiques du pays (sauf le canal où stationnent 10 000 soldats américains). Les classes aisées qui attendaient libération et libertés des plans audacieux de leur puissant voisin du nord, n'osent plus descendre dans la rue manifester de concert.

La population hostile à Noriega ne fait plus seulement face aux boutiques fermées et aux chèques sans provision, mais au pillage et à la privation. Surtout, les escouades anti-

émeute usent de vraies balles ; et des escadrons de la mort reviennent comme à la belle époque, en voitures aux vitres teintées. Dictatures et pauvreté vont bientôt étendre leur ombre sur tout le pays.

Les milieux de Washington qui se targuaient de mettre en oeuvre à Panama une révolution pacifique et tout à fait légale par le truchement de la pression financière, risquent de voir déraiper leur arrogant scénario. Comme Idi Amin Dada qui avait reçu sa formation des Britanniques et ses conseils des Israéliens, Jose Manuel Noriega a bien appris du Pentagone, contre qui il retourne les tactiques de coup d'État et les contrôles anti-subversifs.

Puisse le Panama ne pas aller aux massacres et aux ruines qui accablent encore l'Amérique centrale. Entre-temps, le pays et ses paradis bancaires voient fondre une prospérité qui ne se rétablira pas de sitôt.

Pas plus qu'en Haïti il n'y aura, au Panama, de démocratie clé en main.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

Elle donne sa langue au chat

ON COMPREND aisément Mme Lise Bacon de vouloir être délestée du dossier linguistique. Même si elle travaille avec M. Robert Bourassa depuis près de 20 ans, elle a, de toute évidence, de plus en plus de difficulté à suivre son chef dans les méandres d'une valse-hésitation déconcertante. Depuis deux ans, elle s'est essouffée à tenter d'attraper des ballons en forme de boomerangs. On serait décontenancé à moins.

Dans une entrevue à *La Presse*, samedi dernier, le premier ministre disait que sa décision était prise en matière de langue d'affichage commercial. Il n'attend que le jugement de la Cour suprême pour réunir son conseil des ministres, ses députés, le conseil général du PLQ, entouré de tout cet aréopage, il fera alors connaître la position du gouvernement à la population. Heureux de sa trouvaille, M. Bourassa confie même qu'il en a acquis une certaine sérénité. Heureux homme ! Mais, cachottier, il garde pour lui cette solution-miracle.

La ministre responsable de l'application de la loi 101 se sent obligée de rappeler une chose élémentaire : le rapport du comité ministériel qu'elle a présidé, bien que soumis à ses collègues il y a un mois, n'a pas encore fait l'objet de discussion, encore moins de décision au conseil des ministres. Avec logique, Mme Bacon estime que les conclusions de son comité devraient être étudiées avant que le gouvernement ne passe à l'action. Dans un geste de fronde larvée, elle dit même que la « décision » dont M. Bourassa a fait état n'est qu'une suggestion, une recommandation, qu'elle ne connaît d'ailleurs pas, et qu'elle place sur le même pied que les propositions de son comité de neuf ministres et trois députés.

Le chef du gouvernement répète qu'il a pris une décision et qu'il la rendra publique après en avoir discuté avec le conseil des ministres, en

temps opportun. Il se garde bien de rabrouer sa ministre récalcitrante, expliquant que les libéraux sont unanimes à vouloir modifier la loi 101. Le principe étant ainsi acquis, le reste est question de stratégie. Et ça, c'est l'affaire de M. Bourassa, comme chacun sait ou devrait savoir.

Si polis et feutrés soient-ils, ces échanges inusités entre deux vieux



Gilles
LESAGE

▲ Lettre
de Québec

amis font ressortir que les tensions linguistiques n'épargnent pas les premiers collaborateurs de M. Bourassa. Il y a trois semaines, les ministres Clifford Lincoln et Richard French ont en quelque sorte lié leur carrière politique au respect du programme linguistique des libéraux. Et voici que, selon le mot d'un chroniqueur chevronné, « Lise Bacon fait mal paraître Bourassa ». Normand Girard précise même que « la solidarité ministérielle du cabinet Bourassa commence à s'effriter sur la question linguistique... » Si lui le dit, ça doit être vrai !

Et ça l'est. Dans son entrevue au confrère Bernard Descôteaux, Mme Bacon se garde bien de critiquer son grand patron. Mais il est fort significatif que la vice-première ministre dise publiquement qu'elle en a assez de la patate chaude linguistique. Elle a fait sa part et souhaite que quelqu'un d'autre fasse aussi son bout de chemin... de la croix. Comme M. Paul Gobeil, qui veut un autre « défi » que le Trésor, la ministre des Affaires culturelles passe sa commande par médias interposés. Il est vrai que l'exemple vient de haut. Pourquoi les

ministres se priveraient-ils d'un outil de communication que leur chef manie avec la plus grande aisance, quand bon lui semble ?

À bien y penser, M. Bourassa lui-même devrait prendre charge du dossier linguistique. Depuis deux ans, c'est lui qui oscille de gauche à droite, privilégiant tantôt les libertés individuelles de la minorité, tantôt les droits collectifs d'une majorité en péril ; c'est lui qui prétend pouvoir à la fois respecter la loi 101 et remplir l'engagement libéral en faveur du bilinguisme dans l'affichage commercial. La quadrature du cercle, quoi ! Qui d'autre que lui peut encore tenter de la mettre en oeuvre, en faisant mine d'y croire.

Mme Bacon, elle, a bien fait sa part. Par exemple, dans la foulée du rapport Gobeil, elle a voulu regrouper les organismes responsables de la charte de la langue française. Mais, en raison de l'opposition, le projet de loi 140 est resté sur le carreau, tandis que Mme Thérèse LaVoie-Roux réussissait, elle, à faire adopter le projet 142 concernant les services de santé et les services sociaux anglophones. Grave humiliation pour la vice-première ministre, valeureuse compagne de toutes les luttes, à la loyauté indéfectible et que, pour cette raison, l'on tient pour acquise.

Comme il le faut à quelqu'un qui veut durer en politique, Mme Bacon a la couenne dure et épaisse. Mais pas au point d'apprendre sans rechigner, par médias interposés, que le premier ministre a les solutions linguistiques, qu'il garde jalousement par devers lui.

Puisqu'il sait si bien quoi et comment faire, et surtout comment concilier les principes et la stratégie, que M. Bourassa garde enfin pour lui seul le dossier en forme de pomme de discorde ministérielle.

Mme Bacon donne la langue au chat. Et le chat, c'est le premier ministre.

"LA SOUVERAINETÉ"



LETTRES AU DEVOIR

■ Mazel Tov, mein Freynd

Lettre à Michel Vastel

DANS votre « Lettre d'Ottawa », (« Un silence coupable », 29 février), vous traitez du manque de courage des partis fédéraux à propos des territoires occupés. Dans un passage sur le NPD, vous écrivez à propos des socialistes juifs : « Comme tous les Néo-Canadiens d'origine juive, quand ils se sentent obligés de choisir entre leurs principes politiques et les intérêts supérieurs d'Israël, ils optent pour ceux d'une lointaine « Terre Promise » plutôt que pour ceux de leur pays d'adoption. »

Ces propos ne sont pas justes. Plusieurs progressistes canadiens d'origine juive participent activement à des mouvements d'appui à la gauche israélienne : le Regroupement pour un dialogue Israël-Palestine, Canadian Friends of Peace Now, Friends of Progressive Israël et Hashomer Hatzair-Jeune garde socialiste.

En France : le Centre international pour la paix au Proche-Orient présidé par la veuve de P. Mendès-France, le Cercle Bernard Lazare (regroupant Identité et Dialogue, Les Juifs de Gauche, Judaïsme et Socialisme présidé par le vice-président du Sénat français, les Amis de Shalom Akhshav/Paix Maintenant). L'Appel des 211 (Appel des Juifs pour la défense des droits de l'homme dans les territoires occupés et en Israël), l'Association Israël-Palestine de Maxime Ghilan, etc.

En Belgique, le chef de la communauté juive bruxelloise, M. David Susskind, ancien résistant au Vercors, a imprimé à la communauté une tendance de gauche, laïque et militante dans la défense des valeurs démocratiques. Plusieurs collectes ont été organisées dans les synagogues de la métropole en soutien à Paix Maintenant. M. Susskind est bien connu pour son opposition à l'occupation en Cisjordanie.

Aux États-Unis, le New Jewish Agenda, la revue *Schmatte*, les Juifs travaillant pour la campagne du Rév. Jesse Jackson, le New Israël Fund, etc. font entendre un message différent de la droite nationaliste et belliqueuse du Likoud de Yitzhak Shamir.

La judaïté est un héritage, une identité, une tradition, elle ne dicte pas le comportement politique. Beaucoup de Juifs croient que les « intérêts supérieurs » d'Israël passent par la paix avec les Palestiniens dont les droits nationaux seraient reconnus, politiquement et territorialement. Tout en restant attachés à l'essor du peuple juif en Israël, les socialistes juifs ne confondent pas leur judaïsme avec l'aveuglement démagogique de la droite nationale.

liste du gouvernement israélien ou du Comité Israël-Canada.

Vous devrez chercher longtemps dans la Torah et le Talmud, livres sacrés, une justification aux enterrements vivants, aux tirs lacrymogènes, aux bastonnades pour briser les membres d'adolescents ou à l'arrêt du ravitaillement de civils. Ces pratiques contredisent la tradition et la morale juives, auxquelles le gouvernement tourne le dos. Les ministres du Likoud n'ont de moralement juif que la circoncision de leur sexe.

Mazel Tov, mein Freynd (salut, mon chum, en yiddish).

— MICHEL SAPCARU

Montréal, le 14 mars.

■ En Turquie

LA SCÈNE se passe dans un commissariat de police en Turquie, dans une hypothétique futur.

— Monsieur le Commissaire ! Monsieur le Commissaire !

— Que puis-je pour vous ?

— Ah ! Vous parlez le français ? Fantastique ! Voilà, j'ai été privé de mon argent, fraudé par l'agence de voyage qui m'avait vendu mon billet d'avion, déposé de mon précieux passeport, et j'ai dû emprunter pour venir jusqu'ici !

— Hum, c'est bien fâcheux, mais que voulez-vous ? Nous ne sommes pas responsables ni de vos problèmes, ni de votre avenir. D'autant plus que nous ne sommes pas là pour faire la charité. Ousté !

— Vous ne pouvez pas ! Je suis Benoît Bouchard !

— Oui, je sais...

— PATRICE MOREAU

Laval, le 16 mars.

■ Scandalisées

Lettre à M. Pierre Paradis

NOUS SOMMES scandalisées à l'idée que la réforme de l'aide sociale que vous proposez compte faire des coupures significatives dans les prestations que reçoivent les femmes enceintes et les mères de jeunes bébés. Vous savez très bien qu'elles ne pourront ni vivre ni s'alimenter décemment !

Les statistiques de mortalité et de morbidité périnatales au Québec semblent assez flatteuses. Mais quand on les analyse en tenant compte du milieu socio-économique, on voit que dans les milieux défavorisés, naissent, en nombre impardonnable, des bébés prématurés et de petit poids (moins de 5-1/2 livres à neuf mois de grossesse), autant, en fait, qu'au Guatemala, par exemple !

C'est inexcusable, quand on sait qu'une alimentation adéquate diminuerait immédiatement ces chiffres !

La naissance d'un bébé fragile implique une longue séparation avec sa famille à cause de son hospitalisation, un risque élevé de mortalité et de séquelles neurologiques, un début difficile de relation parents-enfant, alors que la qualité de cette relation constitue la meilleure prévention contre la

violence faite aux enfants.

Sans compter le coût exorbitant des soins dont il a et aura besoin (\$ 58 millions par an au Québec pour soigner ces bébés), somme qui pourrait être utilisée à prévenir leurs problèmes, plutôt qu'à les traiter !

Comment pouvons-nous croire à votre intérêt pour la santé et le bien-être des mères et des bébés du Québec quand vous nous proposez de leur couper les vivres ?

Nous vous demandons non seulement d'assurer le plein paiement des prestations d'aide sociale aux femmes enceintes et aux mères de jeunes enfants, mais en plus, de mettre sur pied, à la grandeur du Québec, des programmes de suppléments alimentaires pour les mères et les bébés qui en ont besoin.

— ISABELLE BRABANT

et 23 autres signataires de l'Alliance québécoise des sages-femmes praticiennes

Montréal, le 14 mars.

■ Chez Voyageur

PENDANT 22 ans, j'ai travaillé au Service de paie et de comptabilité. Mes patrons ont toujours été satisfaits de mon travail. J'ai souvent travaillé jusqu'à minuit ou une heure du matin pour aider la compagnie. Je ne l'ai jamais laissé tomber !

Mais voici que le 12 février, après plus de deux mois de lock-out, Voyageur me licencie définitivement ainsi que mes 38 collègues et compagnons de travail. Ça me révolte de me voir traitée de cette façon-là.

Ça me révolte aussi de voir que ça arrive après que la compagnie ait reçu \$ 2,5 millions de subventions du Québec pour créer des emplois avec la fabrication d'autobus-articulés.

Le président, M. Paul Martin, s'élève contre la fermeture de Simmons et de Coléco à LaSalle où il sera candidat fédéral. Ça me révolte encore plus de le voir parler de transférer mon emploi et celui de mes 38 autres collègues en Ontario.

— CLAUDETTE COUILLARD DULUDE

Montréal, le 15 mars.

■ C'est important

J'AI 67 ans et je suis travailleuse au foyer. Un jour, j'ai décidé d'aller voir ce qui se passait au Centre des femmes de mon quartier : pour rencontrer d'autres femmes comme moi, et pour m'informer.

J'aime les relations humaines que j'y ai trouvées. Un Centre de femmes, c'est important pour moi. Ça me permet de discuter, d'échanger. Ça me rassure, j'y trouve plus de force parce que je m'y sens appuyée.

Pour ces raisons, j'appuie la campagne des Centres de femmes et je demande à Mme LaVoie-Roux de leur donner un soutien financier plus grand.

— ROSE-AIMÉE BÉDARD

Verdun, le 8 mars.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
85\$ 6 mois
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Des « Relations » aux « Affaires » internationales

YVES MARTIN

Ex-sous-ministre des Relations
internationales du Québec

AINS DONC, le Québec va passer, sur le plan international, des « Relations » aux « Affaires ». On avait mis plus de vingt ans à passer des Affaires — « fédérales provinciales », puis « intergouvernementales » — aux Relations internationales. On y retourne. Il fallait bien corriger le tir, rétrécir l'ambition que manifestait peut-être le concept de « relations » internationales.

Ambition à teinte souverainiste ? Le gouvernement Bourassa ne le dit pas, mais il ne faut pas être grand politologue pour interpréter sa décision à partir de ce diagnostic. Et pourtant, ce n'est pas dans une perspective souverainiste que s'est construite la personnalité internationale du Québec, que s'est élaborée sa politique de relations internationales depuis Jean Lesage et Paul Gérin-Lajoie, Daniel Johnson et Jean-Jacques Bertrand et Robert Bourassa, phase I...

Une politique
de relations internationales

Et ce n'est pas non plus dans une perspective souverainiste que, lors du Sommet sur le Québec dans le monde, en 1984, un net consensus s'est exprimé sur les orientations d'une politique de relations internationales pour le Québec : il y avait autour de la table, rappelés-le, des représentants du Conseil du patronat du Québec, de la Chambre de commerce du Québec, de l'Association des manufacturiers canadiens, aussi bien que des représentants des syndicats, des universités et des organisations non gouvernementales d'aide au développement — et même des représentants du gouvernement fédéral.

À l'unanimité, les participants avaient appelé de leurs vœux l'élaboration d'une politique de relations internationales par le gouvernement du Québec. Ce qui fut fait sous la signature du ministre Bernard Landry, en juin 1985, à un moment où malheureusement l'attention se portait ailleurs, le premier ministre René Lévesque étant à la veille de

quitter la scène politique. L'Énoncé situait clairement la politique de relations internationales du Québec dans le cadre du fédéralisme canadien : « En tenant compte des orientations principales de la politique étrangère du Canada, y lisait-on, le Québec doit poursuivre en matière de relations internationales des objectifs qu'exigent les intérêts du peuple québécois, en complémentarité avec ceux qu'assume le gouvernement canadien pour l'ensemble de la Fédération. »

Passer des « Relations » aux « Affaires » internationales, est-ce seulement un recul symbolique ? Si c'était le cas, on ne chicanerait pas un gouvernement bien résolu à faire maison nette des personnes et des choses qui menacent l'orthodoxie fédéraliste. Il y a plus : ce sont les intérêts du peuple québécois qui sont en cause. Pourquoi ? Parce que la conduite d'affaires sur le plan international exige une stratégie et donc une politique de relations internationales. La question qui se pose est de savoir si on va « jeter le bébé avec l'eau du bain », si on va laisser tomber cette stratégie et les acquis à cet égard.

On ne fait pas d'affaires sur le plan international sans entretenir des relations avec les gouvernements. Cela est évident quand il s'agit de pays où l'État est le canal obligé des transactions d'affaires (grands et petits investissements, transactions commerciales) : pays d'Afrique, d'Amérique latine, Chine, URSS... Est-ce tellement moins évident quand il s'agit de faire des affaires en France : la liste est toujours longue des dossiers économiques apparaissant à l'ordre du jour des rencontres des premiers ministres français et québécois et concernant des entreprises même privées de part et d'autre de l'Atlantique. Et les journaux nous rappellent constamment cette réalité.

À sa manière particulière, même le gouvernement japonais est très présent dans les affaires ; l'action du MITI (ministère de l'Industrie), pour discrète qu'elle soit, n'en est pas moins souvent déterminante comme le savent bien nos gens d'affaires. Et, plus près de nous, aux États-Unis, ni le gouvernement fédéral ni les autorités politiques des États ne sont indifférents aux affaires qui intéressent les firmes canadiennes ou québécoises : l'opinion publique a pu en prendre conscience à propos de dossiers comme ceux du bois d'œuvre ou de l'énergie, par exemple, et, évidemment, à propos du dossier plus global du libre-échange. Les arbitrages sont bien souvent politiques.

À sa place et dans le respect des prérogatives du gouvernement fédéral en matière de politique étrangère, le Québec a appris à entretenir, dans l'intérêt de ses affaires, des relations avec de nombreux gouvernements étrangers et avec des organismes interétatiques comme la Communauté économique européenne ou le Conseil de l'Europe. S'orienter-on vers un recul sur ce terrain ? Verra-t-on s'effriter un réseau de relations patiemment construit depuis vingt-cinq ans et encore bien fragile, à vrai dire ? Où se fera



La délégation canadienne au Sommet francophone de Québec

la réflexion sur les orientations de ces relations au niveau des gouvernements — donc « politiques » ? Un ministère dont le mandat essentiel sera de s'intéresser aux « affaires » pourra-t-il remplir une tâche devant s'inspirer de larges considérations politiques ?

Les modestes actions de nos délégations auprès de gouvernements de pays étrangers seront-elles au moins maintenues sinon développées ? Pourtant, nos gens d'affaires savent que ces actions, même modestes, ont souvent été bénéfiques. En viendra-t-on, parce qu'il s'agit essentiellement de relations politiques, à tenir pour négligeables, par exemple, les dossiers concernant les rencontres entre le premier ministre du Québec et les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre ou de l'État de New York ?

Où veut nous conduire
le gouvernement Bourassa ?

On ne fait pas non plus d'affaires sur le plan international sans relations de coopération dans les domaines les plus divers : éducation, santé, culture, recherche... Et il ne s'agit pas seulement de coopération avec les pays de la francophonie. Continuera-t-on — et où ? — à faire la promotion des échanges universitaires avec les États-Unis, à soutenir les initiatives axées sur la diffusion de la connaissance du Québec partout dans le monde, qui ouvrent ou maintiennent ouverte la porte — au-delà de l'essentiel oxygène qu'elles nous apportent — à des activités de nature économique ou commerciale ?

Nos intérêts d'affaires passent par notre intérêt pour les relations internationales comme passent par celles-ci nos progrès dans le domaine de la recherche scientifique et technique, dans le domaine de la création et dans tant d'autres secteurs vitaux

pour une petite société dont l'épanouissement est si étroitement lié à son ouverture sur le monde.

Où veut nous conduire le gouvernement Bourassa par la réforme des structures de son action sur le plan international ? L'opinion publique

devrait être éclairée là-dessus. Il serait étonnant que les Québécois acceptent d'emblée aujourd'hui le rétrécissement de leurs relations avec le monde extérieur, contraire à leurs intérêts, même à leurs seuls intérêts d'affaires.

Messages et signaux

IL Y A de ces mystères impénétrables contre lesquels les analyses de la science politique et les spéculations de la science fiction (attention à ne pas confondre) ne peuvent pas grand-chose.

En tête de liste de l'impénétrable, on trouve la démarche du gouvernement québécois en matière de langue et de relations avec Ottawa. Comment expliquer l'acharnement du gouvernement le plus populaire de l'histoire récente du Québec à se cloquer les deux pieds, et deux fois plutôt qu'une, comme s'il fallait absolument qu'il se rende la tâche impossible, question de prouver qu'il n'a pas peur des défis.

On trouve pourtant dans ce gouvernement de nombreuses personnes qui ont une expérience directe du fonctionnement des marchés boursiers et du milieu des affaires. Alors, s'il est une chose qu'ils savent, c'est l'importance des « signaux » pour décoder les comportements futurs du marché.

linguistique est en fait celle du gouvernement.

Faut-il se surprendre si les espoirs des militants du bilinguisme s'en trouvent renforcés et qu'ils décident d'en redemander. La ministre elle-même leur donne raison contre l'organisme officiel chargé de l'application de la loi 101.

En encourageant de faux espoirs sous prétexte qu'il faut temporiser et satisfaire un peu tout le monde, on ne fait que jeter de l'huile sur le feu.

Et dire que cette étude aurait probablement permis de conclure que c'est en français que se font accueillir 90 % des consommateurs dans les rues du centre-ville de Montréal. On ne le saura jamais et il faudra continuer à se contenter d'impressions et de clichés.

Impossible maintenant de ne pas croire qu'il y a anguille sous roche. Si *The Gazette* et Mme

Daniel
LATOUCHE

À propos...

Bacon ont agi dans un tel synchronisme, c'est peut-être qu'il y a là une réalité pas très jolite et qu'ils veulent camoufler.

Naïveté stratégique

Pendant ce temps M. Bourassa y va de ses propres signaux. D'abord il nous annonce que sa décision est prise et qu'il n'attend plus que la Cour suprême pour nous annoncer comment nous allons nous sortir de nos affres linguistiques.

Si la décision est déjà prise, c'est donc dire que seuls des coups d'éclat pourraient arriver à le faire changer d'avis.

Curieux signal de la part d'un premier ministre qui ne cesse de parler de paix sociale. N'est-ce pas une façon de dire que seuls des bris importants dans l'ordre social pourraient le faire changer d'avis ?

À force de lier ainsi la loi 101 à la paix sociale, le premier ministre force tous les intervenants, aussi bien ceux qui veulent l'éliminer que ceux qui rêvent de la renforcer, de penser leur stratégie en termes de paix sociale. On voit tout de suite où cette logique risque de nous mener.

La même inconscience semble prévoir dans les relations avec le gouvernement fédéral. Au mois de janvier, le premier ministre laisse entendre qu'il ne fallait pas vraiment s'en faire si Ottawa reniait ses promesses sur les chantiers navals.

Faut-il alors se surprendre si le mois suivant, Ottawa tente de revenir sur ses engagements quant à l'agence spatiale. Le premier ministre a déjà lui-même donné le signal qu'il lui importait assez peu qu'un de ses ministres perde la face, à condition que cela ne soit pas toujours le même. Le mois dernier, c'était le ministre Johnson, ce mois-ci, c'est au tour du ministre Macdonald.

On n'avait pas vu une telle naïveté stratégique depuis les beaux jours d'un certain gouvernement péquiste.

Une Gestapo linguistique

La moindre information est envisagée sous toutes ses coutures pour tenter de prédire la stratégie que s'approprie à adopter une entreprise. On compile à longueur de journée des indices pour prévoir le taux d'inflation du mois prochain. Il suffit que le président de la Banque du Canada ou de la Federal Reserve mentionne trois fois les taux d'intérêt dans un seul discours pour qu'immédiatement on s'attende à une baisse du taux d'escompte.

Il n'y a rien de plus sensible, de plus délicat que le marché boursier ou le climat économique.

Alors comment expliquer que ces mêmes personnes passent une grande partie de leur temps à donner des signaux contradictoires et même carrément dangereux pour ce qui est de la langue ou des relations avec Ottawa.

En effet, il ne se passe pas une semaine sans que Mme Bacon donne un signal à l'effet que la protection de la langue française et le développement de la culture québécoise n'est pas vraiment une question importante et qu'après tout *The Gazette* a bien raison de se plaindre de la loi 101.

Elle vient encore de le faire en rabrouant le Conseil de la langue française et son nouveau président pour l'étude qu'ils envisageaient de mener sur l'utilisation du français dans le centre commercial de Montréal.

Pour des raisons que l'on comprend bien, *The Gazette* a parlé dans ce dossier d'espionnage et de surveillance, d'argent jeté par les fenêtres et de conspiration anti-anglaise.

Et que fait la ministre, elle reprend exactement les mêmes termes pour signifier à la Commission que cette idée n'était pas l'idée du siècle. Certes, c'est son privilège de ne pas être d'accord avec le travail de ses employés, mais devait-elle le faire en accablant du même souffle la thèse d'une Gestapo linguistique.

D'une seule déclaration, elle vient de discréditer un responsable qu'elle vient à peine de nommer tout en confirmant que l'approche avec laquelle le triumvirat PSBGM-Alliance Québec-*The Gazette* aborde la question

Tous nos surplus à prix de sacrifice

SOLDE LIQUIDATION DE STOCK

Des rabais allant jusqu'à 90% sur tous les livres en magasin

«La pléiade» à 30% de réduction

Formats poche à .99¢

Des milliers de livres d'enfant à prix incroyables

LEWÉAL
LIBRAIRE

371 ouest, ave. Laurier
Montréal, QC - H2V 2K6
Tél.: (514) 273-2841

Tous les soirs jusqu'à 21 heures

Poussières d'étoiles

Hubert Reeves
Heure de servir

Hubert Reeves
Patience dans l'Azur

HUBERT REEVES
vous invite à venir le rencontrer à
LA GRANDE LIBRAIRIE MONTREALOISIR
à midi, mercredi, le 23 mars
séance de signature
et lancement du format poche
«Patience dans l'Azur»
MONTREALOISIR
182, Sainte-Catherine est
875-9650
(Édifice La Patrie)

Événement dans le cadre du
Gala-bénéfice de la Fondation
Québécoise en Environnement

revue possibles printemps 1988

possibles
VOLUME 12 • NUMÉRO 2 • PRINTEMPS 1988
LES IRREDUCTIBLES

DANS CE NUMÉRO
SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN
LES IRREDUCTIBLES

Nature et histoire
au pays de la Sagamie
GASTON GAGNON

Ombrageux rayonne
JEAN-PAUL DESBIENS

Des espaces ruraux
dynamiques
MAJELLA-J. GAUTHIER

Poèmes
NICOLE HOUE

Syndicalisme: papier,
aluminium et tertiaire privé
PAUL-ANDRÉ LAPOINTE

Le mouvement écologique
DENIS TROTIER

Fenêtre sur le monde
MARC POMERLEAU

Le dire pour les mots
ANDRÉ THIBAUT

Les «bleuets» peuvent-ils
avoir la paix?
GÉRARD BRIAND

Prix d'excellence de l'AEPQ:
LA MEILLEURE DIRECTION ÉDITORIALE
POUR LE NUMÉRO
«LANGUE ET CULTURE À VENDRE»

BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement institutionnel: 30,00\$
Abonnement de soutien: 30,00\$
le numéro: 6,00\$

NOM.....
ADRESSE.....
VILLE..... CODE POSTAL.....
PROVINCE..... TÉLÉPHONE.....
OCCUPATION.....
CI-JOINT..... MANDAT-POSTE AU MONTANT DE 18,00\$ POUR UN
ABONNEMENT À QUATRE NUMÉROS À COMPTER DU NUMÉRO.....

Revues Possibles,
B.P. 114,
Succursale Côte-des-Neiges,
Montréal,
Québec
H3S 2S4

VIENT DE PARAÎTRE

SEULS DANS LA RUE

EDITIONS SAINT-MARTIN
4316, boul. Saint-Laurent,
bureau 300, Montréal
Québec, H2W 1Z3
(514) 845-1695

En vente dans toutes les bonnes librairies 14,95 \$

SEULS DANS LA RUE
«Portraits d'hommes clochards»
de SHIRLEY ROY

L'année internationale des sans-abri est terminée; ils sont toujours sans-abri et toujours aussi nombreux.

Qui sont-ils? Qu'en est-il du mythe du clochard instruit? Sont-ils des dissidents ou des victimes d'une exclusion sociale?

En découvrant leurs lieux d'existence et de survivance, Shirley Roy a pu saisir les particularités de l'itinérance.

UN OUVRAGE IMPORTANT POUR COMPRENDRE ET INTERVENIR

SHIRLEY ROY

La consommation d'essence sans plomb

Les pétrolières ont empoché entre \$150 et \$200 millions

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les raffineurs québécois ont empoché l'an dernier une somme se situant quelque part entre \$150 millions et \$200 millions, qu'ils avaient promis de créditer à la pompe à essence le jour où les automobilistes utiliseraient majoritairement de l'essence sans plomb.

« Nous ne pouvons pas dire pourquoi parce que nos avocats nous ont dit de ne point commenter cet état de chose en raison des lois régissant la concurrence », a déclaré au D'ÉVOIR M. Douglas Dissset, le président du Groupe de travail sur les carburants de l'Association pétrolière pour la conservation de l'environnement canadien, un organisme mieux connu sous son sigle anglophone de PACE.

L'affaire a commencé en 1985 lors des audiences de la Société royale des sciences du Canada. Cet organisme avait reçu le mandat d'Ottawa de faire un bilan de l'usage des carburants au plomb. Plusieurs groupes avaient alors demandé à Ottawa de décourager l'utilisation de l'essence au plomb en forçant les pétroliers à la vendre plus chère que sa concurrente moins polluante.

Les raffineurs, opposés à tout contrôle des prix, avaient alors affirmé via PACE que les lois du marché ramèneraient le prix du sans plomb au niveau de l'essence polluante — ou à peu près — le jour où la vaste majorité des automobilistes l'adopteraient. Le sans plomb, argumentaient PACE, est un peu plus cher à produire. Un à deux cents, disaient les compagnies. Pas plus d'un cent, avait calculé Environnement Canada. Mais la disparition de l'essence au plomb, en ramenant les produits vendus à la pompe de trois à deux,

suscitera des économies d'échelle qui devraient ramener l'essence régulière sans plomb au niveau de sa concurrente plus polluante.

Selon les chiffres dévoilés mercredi par Environnement Canada, la mutation anticipée par PACE est déjà un fait accompli au Québec et en Ontario. Le sans plomb accaparait en 1987 quelque 80 % du marché québécois et environ 70 % du marché ontarien. À Montréal, le sans plomb compte désormais pour 90 % des ventes aux pompes. Malgré ce renversement total des habitudes de consommation, les 7 milliards de litres de sans plomb vendus au Québec en 1987 affichaient un prix d'environ 4 cents supérieur à l'essence au plomb, un différentiel de \$280 millions. Il serait surprenant toutefois que l'écart de prix entre les deux carburants soit, en réalité, de 4 cents du litre, car le prix des trois substituts du plomb — le benzène, le thulène et le luxylène — est assez élevé. Le gain empoché par les raffineurs sur le marché québécois devrait se situer un peu plus bas, entre \$150 et \$250 millions, estime un cadre supérieur d'une raffinerie de Montréal qui préfère, pour des raisons évidentes, garder l'anonymat.

Le porte-parole de PACE admet « qu'effectivement, la réduction anticipée du prix du sans plomb ne s'est pas produite ».

« PACE a, de fait, une idée sur les raisons de cet état de chose, ajoute M. Dissset, mais nos avocats nous ont dit de n'émettre aucun commentaire ».

M. Dissset enchaîne en disant que « la prédiction faite alors aux audiences demeure toujours une bonne prédiction, mais il est impossible d'en dire davantage en tant que porte-parole d'une association en raison de certaines dispositions des lois régis-

sant la concurrence ».

Quand on lui demande si les compagnies sont de connivence pour empocher la différence de prix qu'on promettait aux automobilistes pour éviter un contrôle même partiel des prix à la pompe, M. Dissset refuse de répondre tout simplement à la question.

Le porte-parole de PACE ajoute par ailleurs qu'une nouvelle essence sans plomb pourrait apparaître cette année sur le marché montréalais ou torontois. Elle remplacerait, par son prix, l'essence au plomb et serait en principe vendue aux mêmes pompes. Les consommateurs questionneront sans doute la valeur de cette éventuelle réduction de prix puisque la nouvelle essence aura un indice d'octane inférieur à l'essence régulière sans plomb, dont le prix devait être réduit.

« Je ne sais pas si c'est dans ce sens que vont aller les compagnies d'ici, mais c'est ce nouveau produit qui est en train de remplacer l'essence au plomb aux États-Unis, commente le porte-parole de PACE. Il va sûrement se passer quelque chose. Tout le monde dans le milieu tient pour acquis que l'essence au plomb disparaîtra le jour où sa part de marché passera sous le chiffre magique de 10 ou 15 %. Or c'est maintenant le cas à Montréal. Et bientôt à Toronto. Ça pourrait bien arriver bientôt ».

M. Dissset précise qu'il en coûte plus cher pour produire de l'essence sans plomb puisque ce produit toxique, utilisé pour hausser l'indice d'octane, doit être remplacé par des produits de raffinage plus coûteux. Il ajoute cependant que les raffineurs ont « sûrement » réalisé des économies importantes depuis que l'essence sans plomb accapare 80 % du marché.



La hausse de la consommation de l'essence sans plomb n'a rien changé pour le consommateur montréalais.

Leslie Manigat ne déclenchera pas d'élections avant cinq ans

MARIE TISON

PORT-AU-PRINCE (PC) — Le président haïtien Leslie-F. Manigat n'a aucunement l'intention de déclencher des élections présidentielles avant la fin de son mandat de cinq ans.

Le président a donné cette assurance hier aux journalistes, à l'issue d'une rencontre avec la délégation de parlementaires canadiens chargée d'étudier les relations canado-haïtiennes.

Plusieurs mouvements populaires haïtiens, à commencer par les syndicats, les ligues de protection des droits de la personne, et les partis politiques d'opposition, réclament le déclenchement d'élections présidentielles dans les plus brefs délais, compte tenu des nombreuses irrégularités et du fort taux d'abstention qui ont caractérisé le scrutin du 17 janvier dernier.

M. Manigat a été formel hier : son

gouvernement représente la seule chance de démocratie en Haïti, il n'est pas question de déclencher des élections avant la fin du mandat de cinq ans, prévu dans la constitution haïtienne.

Une crise grave qui forcerait le départ du gouvernement avant ce terme aurait des conséquences funestes, a-t-il soutenu.

« N'importe quelle interférence signifierait la rupture du processus constitutionnel, du processus démocratique, et le saut du pays dans une aventure quelconque, de centre, de droite ou de gauche, mais certainement dans une aventure non démocratique », a affirmé le président.

« Il n'y aura pas d'élections présidentielles avant cinq ans, c'est évident ».

Si une crise devait se produire, le pays se retrouverait devant les mêmes perspectives qui s'offraient à lui lors du départ forcé de Jean-Claude Duvalier, en février 1986, a déclaré M. Manigat.

Le pays risquait de connaître tout d'abord une confrontation avec l'armée.

« Une confrontation des forces démocratiques haïtiennes, dans l'état de leur organisation, aurait donné la victoire à l'armée, a affirmé le président. On aurait eu une victoire militaire, et les militaires au pouvoir, ce n'est pas la démocratie ».

Moins probable, le pays aurait pu connaître une radicalisation de gauche, compte tenu de la misère en Haïti, autre solution non souhaitable, a déclaré le président.

Enfin, il restait l'occupation étrangère.

« Cela ne me semble ni une formule haïtienne, ni une formule démocratique de solution de la crise haïtienne », a déclaré M. Manigat.

Le peuple haïtien a plutôt choisi la solution pacifique, constitutionnelle et démocratique, et a opté pour la voie électorale, a affirmé M. Manigat.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Combat

rola (centre).

Par ailleurs, le Nicaragua a accusé hier les États-Unis devant le Conseil de sécurité de l'ONU d'avoir lancé « une campagne de mensonges et créé une atmosphère d'hystérie » en Amérique centrale, pour saboter les négociations de paix et « préparer une intervention militaire directe » contre son territoire.

Les États-Unis ont pris le contrepied des déclarations du Nicaragua en rétorquant que le gouvernement sandiniste avait soigneusement préparé depuis le début du mois une offensive en territoire hondurien et cherchait à éliminer militairement ses opposants politiques.

Les déclarations du chargé d'affaires américain à l'ONU, M. Herbert Okun, ont été appuyées par le représentant du Honduras, M. Jorge Ramon Hernandez Alcerro, mais plusieurs pays latino-américains dont l'Argentine, le Brésil le Pérou ont manifesté leur grave préoccupation devant la tension actuelle en Amérique centrale et rappelé leur attachement aux principes de non intervention dans les affaires d'autrui et de règlement pacifique des différends.

À Washington, le secrétaire général de la Maison-Blanche, M. Howard Baker, a déclaré que le président Ronald Reagan examinerait avec « la plus grande attention » toute requête du Honduras d'une assistance des forces américaines pour repousser les forces nicaraguayennes.

M. Baker a cependant précisé qu'il ne pensait pas que les forces américaines seraient appelées à combattre dans la région.

Le gouvernement américain — en butte aux vives critiques des candidats à l'investiture démocrate pour les élections présidentielles — a minimisé hier la portée de son engagement au Honduras.

Le secrétaire américain à la Défense, M. Frank Carlucci a affirmé que les militaires américains ne resteraient qu'une dizaine de jours au Honduras. Il n'est pas prévu que ces militaires, qui ont été déployés hier soir sur la base hondurienne de Palmerola, « soient envoyés au combat », a-t-il dit. Selon le Pentagone, ils participeront avec l'armée hondurienne à des manœuvres qui se dérouleront à environ 250 km de la frontière avec le Nicaragua.

Le Honduras et le Nicaragua ont continué hier à s'accuser mutuellement de violations de leurs frontières. Par ailleurs, M. Carlucci a tempéré hier les affirmations, mercredi et jeudi, de la Maison-Blanche et du département d'État selon lesquelles 1,500 à 2,000 soldats nicaraguayens avaient pénétré au Honduras, provoquant le scepticisme de nombreux élus démocrates américains qui avaient jugé, tout comme la presse américaine, ces chiffres « exagérés ». Il est difficile de dire combien de soldats sandinistes ont franchi la frontière, a ainsi indiqué M. Carlucci.

Après le Mexique, qui avait exprimé jeudi soir sa « consternation » devant la décision des États-Unis, le ministre colombien des Affaires étrangères, M. Julio Condono, a exprimé la « préoccupation » de son gouvernement et sa crainte de voir se développer une généralisation du conflit dans la région.

De même, le président uruguayen Julio Maria Sanguinetti a estimé hier à Bruxelles que les récents événements risquaient de « compromettre les efforts de paix en Amérique centrale ». « L'entrée de troupes nicaraguayennes » au Honduras et l'envoi d'un contingent américain dans ce pays constituent autant « d'événements négatifs et de pas en arrière », a déclaré M. Sanguinetti. De son côté, M. Claude Cheysson, commissaire européen chargé des relations avec l'Amérique latine, a souligné « l'inquiétude » de la CEE.

Quant au gouvernement péruvien, il a « exigé le retrait de toutes les forces étrangères de la région » et a appelé le Honduras et le Nicaragua au dialogue, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, M. Allan Wagner Tizon.

Aucune confirmation indépendante de la présence des forces sandinistes au Honduras n'avait été publiée hier. L'ambassadeur du Nicaragua auprès de la Maison-Blanche et auprès de l'Organisation des États américains (OEA) a indiqué que son gouvernement est partisan d'un « système international de surveillance de la frontière » et en avait fait la demande auprès de l'ONU et de l'OEA.

Cependant, un responsable américain a affirmé que Washington était hostile à l'envoi d'experts indépendants sur place : « On ne peut vérifier quoi que ce soit. Nous sommes sûrs de nos informations sur le passage des sandinistes au Honduras », a-t-il dit.

Sur le terrain, les positions des contras nicaraguayens à la frontière du Honduras résistaient toujours hier en début d'après-midi à l'offensive des troupes sandinistes, selon M. Elliott Abrams, secrétaire d'État adjoint pour les affaires interaméricaines. Les sandinistes « ne se replient pas. Toute affirmation selon laquelle ils auraient à présent quitté le Honduras ou seraient en train de le faire est fausse », a affirmé M. Abrams.

Dans le département hondurien de El Paraíso, frontalier du Nicaragua, des réactions d'hostilité au contingent américain ont apparu au sein de la population, selon les autorités locales qui ont estimé que les États-Unis « provoquent une atmosphère de pré-guerre ».

Aux États-Unis même, l'opposition à l'envoi de troupes au Honduras s'est développée hier et plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées au cours de manifestations qui se sont déroulées, pour la deuxième journée consécutive dans différentes villes.

Plus de 100 manifestants ont été interpellés à San Francisco où environ 500 personnes ont tenté de bloquer les entrées de bâtiments fédéraux et la circulation. Au moins 60 autres ont été arrêtées à Chicago où 400 personnes ont défilé pour demander l'arrêt de « l'intervention américaine en Amérique centrale ».

À Boston, environ 80 manifestants se sont rassemblés près d'un bureau de recrutement militaire et l'un d'entre eux a été arrêté.

◆ Barbara

ration, applaudissant les mains en l'air et le cœur fébrile.

La classe de Barbara, faite d'une absence totale de concessions, d'une complexité qui dit non aux facilités, d'une confiance qui l'amène à nous tourner le dos souvent, à errer vers le fond de la scène, à chanter visage vers le sol, puis soudain à avancer vers nous, droite, belle, sûre, c'est la classe des plus grands, ceux qui nous happent, nous retiennent. On ne se détourne pas de Barbara.

Elle a donné le plus bel exemple d'un travail hautement professionnel, à la fois inspiré et parfaitement

organisé, la plus évidente réussite que l'on ait vu depuis des lustres à Montréal de la part d'une artiste de ce que l'on appelait naguère le « music-hall ».

Pour une première partie menée comme sur un pied de guerre, où elle mitraillait ses chansons aussi courtes que belles, Barbara est revenue, en seconde partie, comme un peu calmée, avant d'autres combats. Et dès qu'elle a laissé tomber les dernières paroles de *Ma plus belle histoire d'amour*, ce fut le premier triomphe, le frisson qui traverse la salle de part en part, qui va des balcons au parterre, un état de triomphe qui n'allait plus cesser, nourri par les grandes chansons, depuis *Mourir pour mourir*, *L'Aigle noir*, *Le mal de vivre*.

On l'avait empêchée d'entrer dans le théâtre pour s'asseoir au piano et sentir la salle, l'après-midi de ce grand retour, et Barbara a fait état de cette bêtise durant son spectacle. Ses techniciens n'avaient pu toucher à un seul bouton de la Place des arts, syndicalisme strict et aveugle obligatoire. Ce qui a valu, en première partie, des ratés dans l'éclairage et le son. Mais Barbara, royale, n'a pas chargée. Elle a tout simplement dit que, jamais, elle n'avait rencontré de telles conditions. Et puis c'est tout. Elle a présenté les techniciens syndiqués en les remerciant gentiment.

Le triomphe gigantesque qu'elle a reçu en fin de soirée lui a sans doute fait oublier ces problèmes. Barbara a réussi pleinement son retour à Montréal. On ne pouvait imaginer plus bel accueil. Elle a capté, du début à la fin, l'attention, le respect et l'enthousiasme de 3,000 spectateurs qui n'avaient d'yeux et d'oreilles que pour elle, au dessus des modes, intemporelle, sublime, parfois dure, comme la vie, parfois triste, un instant fulgurante, tout de suite après secrète, mais toujours là, féroce-ment là.

Il faut revenir aux récitals de Jacques Brel pour retrouver une telle intensité, un tel rapport entre l'artiste et la salle, et un tel combat glorieux entre la poésie, la musique, un grand artiste et un public. Grandiose.

Barbara chante ce soir à la Place des Arts, le 22 mars au CNA, et les 23 et 24 mars au Grand Théâtre de Québec.

◆ Bacon

ment de la Cour suprême sur la question de l'affichage. Il précisait que le moment venu, il en informerait le Conseil des ministres. Mme Bacon devait noter mardi qu'il devrait y avoir discussion au Conseil des ministres qui aurait alors à prendre en compte les « suggestions » du premier ministre et celles de la ministre responsable de la loi 101.

Ce commentaire de Mme Bacon devait être mal reçu. Le premier ministre ne fit pas d'éclat mais manifesta une certaine froideur à l'endroit de sa ministre le lendemain. Alors qu'ils sont assis côte à côte à l'Assemblée nationale, ils ne devaient échanger aucun mot pendant la période de questions du mercredi.

Dans l'entourage de M. Bourassa, on n'hésitait pas à dire ouvertement que Mme Bacon aurait dû garder pour elle son commentaire. Lorsque le premier ministre indique qu'il a fait son choix, la ministre responsable doit manifester sa solidarité, a-t-on confié.

Il y a un malaise qui persiste depuis longtemps, explique-t-on chez M. Bourassa tout en se refusant à dramatiser. On rappelle qu'à l'automne 86, M. Bourassa forçait Mme Bacon à retirer son projet de loi 140 regroupant les organismes de la langue et que depuis lors celle-ci laisse percevoir son mécontentement cha-

que fois que M. Bourassa impose sa volonté.

Dans l'entourage de la ministre, on explique que la situation est en soi difficile car le partage des responsabilités entre M. Bourassa et Mme Bacon n'est pas toujours précis. La langue est un « dossier de gouvernement », dit-on. Le premier ministre est celui qui définit le discours tandis que la ministre voit à ce que les organismes responsables du dossier linguistique livrent la marchandise. C'est d'autant plus difficile que c'est un dossier accaparant qui « perturbe » le travail de la ministre dans ses autres dossiers, ajoute-t-on.

L'existence de ce malaise, perçu depuis déjà un certain temps dans les cercles libéraux, a servi en bonne partie à alimenter la rumeur d'une possible nomination de Mme Bacon au Sénat. La rumeur s'est répandue d'autant plus allègrement que M. Bourassa doit présenter sous peu des suggestions au premier ministre Mulroney pour combler trois postes vacants de sénateurs pour des circonscriptions du Québec.

En vertu de l'accord du lac Meech, ce sont les premiers ministres provinciaux qui suggéreront des candidatures pour les vacances au Sénat en attendant une réforme de cette institution. M. Bourassa n'a encore posé aucun geste, croyant qu'il faut arrêter la procédure à suivre, à savoir s'il doit recommander une ou plusieurs candidatures pour chaque poste vacant, question de laisser un certain choix au premier ministre fédéral.

Lorsque des propositions devront être faites, M. Bourassa ne pourra ignorer un certain nombre de personnes dont Lise Bacon, Claude Ryan et Gérard-D. Lévesque. À cause de leurs états de service, il se doit de leur offrir un premier choix, mais, précise-t-on chez M. Bourassa, on ne pense pas qu'aucune de ces trois personnes soit vraiment intéressée.

Le souhait d'être soulagée du dossier linguistique lors du prochain remaniement n'empêchera pas Mme Bacon de faire son travail d'ici là. Il faut fonctionner, dit-elle, manifestant ainsi que les tensions actuelles ne sont pas insurmontables. Celle-ci est d'ailleurs reconnue pour sa loyauté à M. Bourassa qui aura de la difficulté à trouver un volontaire pour la remplacer comme ministre responsable de la loi 101.

Lorsque le remaniement viendra, Mme Bacon dit être prête à accepter, comme tout autre ministre, les responsabilités qu'on voudra bien lui confier. Ses préférences pourraient être toutefois de conserver la responsabilité des Affaires culturelles car, dit-on, elle adore ce dossier. Elle-même en parle d'ailleurs avec enthousiasme.

Notons que Mme Bacon est l'un des membres du gouvernement avec à l'une des plus lourdes tâches. Outre les Affaires culturelles et le dossier linguistique, elle est aussi vice-première ministre, membre du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Office des ressources humaines.

◆ Aide

M. Harvey. Tous disent que c'est un désordre total ».

L'assistance au développement ne répond pas aux besoins les plus urgents, elle est gaspillée, et elle sert plus à se donner bonne conscience qu'à réellement accomplir quelque

chose, a-t-il affirmé.

« En aidant, nous pensons plus à nous qu'aux autres », a-t-il soutenu.

Le député a rappelé que près des deux tiers des sommes allouées au programme canadien d'aide bilatérale étaient dépensées au Canada en personnel canadien, équipement, coûts d'opération et voyages.

« Il va falloir que nous fassions preuve de plus d'honnêteté », a-t-il déclaré.

Le député de Chicoutimi a ajouté qu'à son avis, l'assistance n'allait pas nécessairement aux personnes les plus pauvres de la planète et qu'elle ne répondait pas aux besoins les plus fondamentaux.

En outre, des sommes continuent à être allouées à des programmes qui ne donnent pas de très bons résultats, comme certains programmes d'alphabetisation, a-t-il déclaré.

M. Harvey a déploré plus particulièrement le gaspillage causé par le manque de coordination entre les différents pays donateurs, qui financent une variété de projets éparpillés en province.

« Les pays industrialisés font preuve d'irresponsabilité en refusant de se concerter davantage pour mieux cibler les besoins », a-t-il accusé.

◆ Parizeau

culturellement positive dans le débat économique.

Ce geste de M. Bourassa ressemble fort à celui qu'avait posé en 1978 René Lévesque. Immédiatement après l'élection de Claude Ryan à la tête du Parti libéral, il avait déclenché une élection complémentaire dans Notre-Dame-de-Grâce dont le siège était vacant. De peur d'être identifié à une circonscription anglophone, M. Ryan avait évité ce que d'aucuns avaient perçu comme un « piège à ours ». Notons qu' alors le PQ entendait néanmoins présenter un candidat.

Le comté d'Anjou est vacant depuis la démission de M. Pierre-Marc Johnson comme chef du Parti québécois. Celui-ci avait représenté ce comté depuis 1976. Là aussi le piège est grossier puisqu'en allant se présenter dans Anjou, M. Parizeau risquerait d'aviver les tensions créées par les événements ayant entouré le départ de M. Johnson.

Il est hautement improbable que M. Parizeau accepte cette offre. Il a déjà indiqué qu'il voulait prendre le temps de remettre le Parti québécois sur les rails avant de se faire élire à l'Assemblée nationale, imitant en cela M. Bourassa lors de son retour en 1983. Il a aussi indiqué qu'il voulait être candidat dans l'Assomption, son ancien comté où, dit-il, il a laissé son cœur.

◆ Turcs

brandissant des pancartes en appelant à la compassion du ministre Bouchard.

« Ensemble avec les Turcs », clamait une grande bannière blanche portée par deux Québécoises d'origine canadienne-française.

« Québec, je me souviendrai », clamait une autre pancarte.

« Je ne comprends plus rien », déclarait une sexagénaire de la rue Lajoie, serrant contre elle un jeune turc de sept ou huit ans.

« Les étrangers avant je ne connaissais pas ça. Le gouvernement nous demande de nous ouvrir. Alors

on s'est ouvert mon mari et moi. Et maintenant que nous nous sommes attachés... ils les renvoient chez eux. Ça n'a pas de sens ».

Le premier Turc visé doit se rendre à Mirabel dimanche. Une dizaine d'autres ont reçu des avis pour la semaine prochaine. Au total, plusieurs centaines de Turcs installés à Montréal devraient recevoir des avis d'expulsion au cours des prochaines semaines.

Plusieurs organismes, dont S.O.S. Racisme et la Table de concertation pour les réfugiés, participent à la manifestation qui s'est terminée peu avant 16 h devant le centre d'immigration de la rue Saint-Urbain duquel on avait bloqué l'accès.

Les manifestants dénoncent le fait que le ministre Bouchard se réfugie derrière la loi pour justifier les expulsions. Des programmes spéciaux ont déjà été mis en place, rappellent-ils, en 1980 et 1981, pour amnistier d'importants groupes d'immigrants haïtiens et indiens.

« Nous pourrions imaginer un semblable programme pour les Turcs », affirmait hier le député libéral David Berger qui prenait aussi part à la manifestation.

Interviewé hier à Matane, M. Bouchard a réaffirmé sa détermination à aller de l'avant avec les expulsions, au nom du respect de la loi et de l'acquiescement pour les personnes qui attendent, dans les camps ou ailleurs, le droit d'immigrer au Canada.

Les Turcs ne sont pas des réfugiés, dit-il. Ils doivent retourner dans leur pays et y faire une demande d'immigration suivant la procédure normale.

Le ministre Bouchard participait, hier soir, à Rivière-des-Prairies, à un dîner bénéficiant du Parti conservateur. Les Turcs n'ont pas tenté de l'y rencontrer.

Un autre rassemblement de la communauté turque doit avoir lieu aujourd'hui au Centre Bloomfield, à Montréal, pour marquer la formation d'une nouvelle association turque.

Pendant ce temps à Montréal, les témoignages de solidarité avec les Turcs continuaient d'affluer.

Dans une lettre adressée au ministre Bouchard, les propriétaires de la maison de confection Samuelsohn, ont loué « les habilités de tailleurs et d'artisans manuels » des Turcs, rappelant que Emploi et Immigration se disait impuissant, depuis des années, à fournir à Samuelsohn de tels artisans.

« Soyez plus dur, monsieur le ministre, mais pour les nouveaux arrivants seulement », écrit Mme Marcia Samuelson. Laissez les anciens panser leurs plaies ».

La Commission jeunesse du Parti libéral du Québec (PLQ) a aussi interpellé le ministre Bouchard hier dans un communiqué diffusé aux médias, lui demandant de ne pas agir en technocrate et de faire preuve de compassion.

Selon la présidente de la Commission jeunesse, Mme Marie Gendron, tous les jeunes délégués des régions du Québec, se sont élevés contre le sort réservé aux immigrants turcs.

Mme Gendron a refusé hier de commenter la position de la ministre des Communautés culturelles du Québec, Mme Louise Robic.

Lors du dernier congrès plénier du PLQ, la Commission jeunesse avait défendu une politique d'ouverture à l'immigration.